

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le jeudi 16 juillet à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, président, suite à la convocation adressée le 08 juillet 2020 et affiché ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50

ÉTAIENT PRESENTS :46

AYANT PRIS PART A LA DECISION :49

Étaient présents : Pascal COTARD, Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Hélène PAYET, Didier VERGY, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET représenté par René DESMARRES son suppléant, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, François REPEL représenté par Gaëlle FILLATRE sa suppléante, Jacky GODARD, Valérie GILETTE, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Pascal FRASER a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Michel LE MAZIER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Elodie HAMON a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Pascal HUARD

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

TABLE DES MATIERES

ADMINISTRATION GENERALE	6
DELIBERATION 20200716-1: AG_INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2020-2026	6
DELIBERATION 20200716-2: AG_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2020	7
DELIBERATION 20200716-3 : AG_ELECTION DU PRESIDENT	7
DELIBERATION 20200716-4 : AG_NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS.....	8
DELIBERATION 20200716-5: AG_ELECTION DES VICE-PRESIDENTS	9
DELIBERATION 20200716-6: AG_INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICES- PRESIDENTS	14
DELIBERATION 20200716-7 : AG_COMPOSITION DU BUREAU	15
DELIBERATION 20200716-8: AG_CREATION DE LA CONFERENCE DES MAIRES	16
DELIBERATION 20200716-9: AG_CREATION DE COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES	17
DELIBERATION 20200716-10: AG_DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL VERS LE BUREAU ET VERS LE PRESIDENT.....	19
INFORMATION : AG_DELEGATION DE FONCTION AUX VICE-PRESIDENTS.....	23
INFORMATION : DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT AUX VICE-PRESIDENT ET CERTAINS AGENTS.....	23
DELIBERATION 20200716-11 : AG_SIGNATURE ELECTRONIQUE.....	24
DELIBERATION 20200716-12 : AG_INDEMNITE DU COMPTABLE PUBLIC	24
DELIBERATION 20200716-13 : AG_CREATION ET COMPOSITION DE LA CLECT.....	25
DELIBERATION 20200716-14 : AG_COMMISSIONS OBLIGATOIRES A METTRE EN PLACE.....	26
DELIBERATION 20200716-15 : AG_ELECTION REPRESENTANTS CT ET CHSCT.....	28
DELIBERATION 20200716-16 : AG_ENVOI ELECTRONIQUE DES CONVOCATIONS POUR LES COMMISSIONS ET LES COMPTES RENDUS.....	29
DELIBERATION 20200716-17 : AG_ENVOI ELECTRONIQUE DES CONVOCATIONS POUR LES BUREAUX PREPARATOIRES, BUREAUX DECISIONNELS ET LES COMPTES RENDUS	29
DELIBERATION 20200716-18: AG_ENVOI ELECTRONIQUE DES CONVOCATIONS POUR LES CONSEILS COMMUNAUTAIRES ET LES COMPTES RENDUS.....	30
RESSOURCES HUMAINES	30
DELIBERATION 20200716-19 : RH_ : SUPPRESSION DE POSTE	30
DELIBERATION 20200716-20: RH_RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL).....	30
DELIBERATION 20200716-21 : RH_DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE	32
ADMINISTRATION GENERALE	34
INFORMATION_AG_PSLAVILLERS-BOCAGE/VALD'ARRY _NOUVEAUX PROFESSIONNELS INTERESSES	34
INFORMATION_AG_PSLACAUMONT_SUR_AURE_NOUVEAUX PROFESSIONNELS INTERESSES.....	34
PROSPECTIVE ET ANIMATION TERRITORIALE	34
INFORMATION_PAT_REHABILITATION_MSAPVILLERS BOCAGE CONTRAT DEPARTEMENTAL TERRITOIRE_AVIS ELIGIBLE	34
INFORMATION_PAT_PSLA VILLERS-BOCAGE/VAL D'ARRY CONTRAT DEPARTEMENTAL TERRITOIRE _NOTIFICATION SUBVENTION	34
INFORMATION_PAT_PSLA CAUMONT-SUR-AURE CONTRAT DEPARTEMENTAL TERRITOIRE _DEPOT DOSSIER SUBVENTION	34
INFORMATION_PAT_COMMUNICATION_MAGAZINE HABITAT	34
INFORMATION_PAT_COMMUNICATION_SITE INTERNET_STATISTIQUES PENDANT LE CONFINEMENT	

INFORMATION_PAT_COMMUNICATION_PAGE FACEBOOK PRE-BOCAGE INTERCOM SPECIAL CONFINEMENT.....	35
INFORMATION_PAT_PCAET_LEADER DEMANDE SUBVENTION_RECRUTEMENT CHARGE DE MISSION PCAET.....	35
INFORMATION_PAT_PCAET_LIVRET PROGRAMME D' ACTIONS.....	35
INFORMATION_PAT_PCAET_PLANS CLIMAT ET AGRICULTURE.....	35
INFORMATION_PAT_PCAET_PARTICIPATION RESEAUX ET REUNIONS TECHNIQUES	36
INFORMATION_PAT_BILAN COMMISSION PROSPECTIVE ET ANIMATION TERRITORIALE	36
RESSOURCES HUMAINES.....	37
INFORMATION : RH_ORGANISATION DU SERVICE DECHETS RECYCLABLES	37
INFORMATION : RH_ORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE	37
INFORMATION : ORGANISATION DU SERVICE CADRE DE VIE LOGEMENT.....	37
INFORMATION : ORGANISATION DU SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	37
INFORMATION : ORGANISATION DU SERVICE DECHETS RECYCLABLES/COMMANDE PUBLIQUE.....	37
VOIRIES BATIMENTS SENTIERS.....	37
INFORMATION : VBS_VOIRIE PROGRAMME ANNUEL BON DE COMMANDE N°3	37
INFORMATION : VBS_INVENTAIRE DE VOIRIE 2020	37
INFORMATION :VBS_ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEES – PREPARATION D'UN NOUVEAU MARCHE	38
INFORMATION : VBS_POINT SUR LE TRAVAIL DU BUDGET INSCRIT DANS LA MAQUETTE BUDGETAIRE 2020 38	
INFORMATION : VBS_GYMNASE DE VILLERS-BOCAGE : CONTROLE LEGIONELLE.....	39
INFORMATION : VBS_GYMNASE DE VILLERS-BOCAGE : PANNE CHAUFFERIE	39
INFORMATION : VBS_GYMNASE DE CAHAGNES : PANNE CHAUFFERIE.....	39
INFORMATION : VBS_GYMNASE DE CAHAGNES : FAÏENCE VESTIAIRE ET AUTRES	39
INFORMATION : VBS_GYMNASE DE VAL-D'ARRY : GOUTTIERE LOCAL RANGEMENT	39
INFORMATION : VBS_MAISON DES ASSOCIATIONS : SECHE-LINGE	40
INFORMATION : VBS_ZONE D'ACTIVITES DE VILLERS-BOCAGE : INTERVENTION TEIM	40
INFORMATION : VBS_ZONE D'ACTIVITES DE VILLERS-BOCAGE : CANDELABRES ENTREE STATION DE LAVAGE.....	40
INFORMATION : VBS_ZONE D'ACTIVITES DE VILLERS-BOCAGE : RECENSEMENT DES CANDELABRES DE LA ZONE D'ACTIVITES EN LIEN AVEC LE PLUI (ZONAGE ZU).....	40
INFORMATION : VBS_GYMNASE DE VILLERS-BOCAGE : ETAT D'AVANCEMENT.....	40
INFORMATION : VBS_MSAP DE VILLERS-BOCAGE - REHABILITATION : ETAT D'AVANCEMENT	41
INFORMATION : VBS_OUVRAGES D'ART – BILAN DE L'INVENTAIRE.....	41
INFORMATION : VBS_REHABILITATION, 31 RUE DE VIRE – ACCUEIL AUX ENTREPRISES : ETAT D'AVANCEMENT	42
INFORMATION : VBS_REHABILITATION, 31 RUE DE VIRE – EXTENSIONS DES SERVICES : ETAT D'AVANCEMENT	42
INFORMATION : VBS_PSLA DE VILLERS-BOCAGE : ETAT D'AVANCEMENT	43
INFORMATION : VBS_PSLA DE VAL-D'ARRY : ETAT D'AVANCEMENT	43
INFORMATION : VBS_PSLA DE CAUMONT-SUR-AURE : ETAT D'AVANCEMENT	43
DECHETS-RECYCLABLES.....	43
INFORMATION : DR_COLLECTE ET TRI : SUITE PETITION RESIDENCE DE LA BARRONIE	43
INFORMATION : DR_DECHETERIES : REPARATION DES NIDS DE POULE BAS DE QUAI	43
INFORMATION : DR_REOM : DIFFERENCE ENTRE RI ET REOM	44
INFORMATION : DR : DEPART D'UN RIPEUR – GARDIEN DE DECHETERIE	44
INFORMATION : DR : REORGANISATION SERVICE SUITE DEPART D'UN CHAUFFEUR-RIPEUR A LA RETRAITE	44

INFORMATION : DR : VISITE DE LA PLATEFORME DE DECHETS VERTS SEP	44
INFORMATION : DR_NOTE_COVID19_BUDGET : ETAT DES RESTES A RECOUVRER	44
INFORMATION : DR_NOTE_COVID19_BUDGET : LANCEMENT DU MARCHE D'ACHAT D'UNE BOM.....	45
INFORMATION : DR_NOTE_COVID19 : FONCTIONNEMENT DU SERVICE PENDANT LE CONFINEMENT ET LA PHASE DE DECONFINEMENT	45
INFORMATION : DR_NOTE_COVID19 : ORGANISATION DU SERVICE PENDANT L'ETE	45
INFORMATION : DR_NOTE_COVID19_COLLECTE ET TRI : SEROC - EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI-RESULTAT DE LA CANDIDATURE	46
AMENAGEMENT-URBANISME	46
INFORMATION : PLUI_PRESENTATION DES INDICATEURS DE SUIVI DES 2 PLUI	46
INFORMATION : PLUI_DEMANDE DE LA DDT86 AU SERVICE URBANISME DE PBI DE PARTICIPER A UN CLUB PLUI INTERDEPARTEMENTAL POUR TEOIGNER DE LA STRATEGIE FONCIERE EN ZONE RURALE	47
INFORMATION : PLUI_RECOURS A L'ENCONTRE DES PLUI ET DU PLU DE VILLY-BOCAGE.....	47
INFORMATION : PLUI _ ADS PRISE EN MAIN ET INTERPRETATION DES REGLEMENTS DES PLUI EST ET OUEST PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR.....	48
INFORMATION : ADS_TRANSMISSION D'UN COURRIER D'INFORMATION A LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE BASSE-NORMANDIE (RAPPEL DE L'APPLICATION / DES MODALITES D'INSTRUCTION DU DROIT DE PREEMPTION SUR PBI)	48
INFORMATION : ADS_ORGANISATION D'UNE REUNION POUR LES SECRETAIRES DE MAIRIE AVEC LE SERVICE URBANISME. REPORT COVID-19	48
INFORMATION : PLUI _ ADS_RETOUR SUR LES DOCUMENTS D'INFORMATION DU SERVICE URBANISME : LES DEUX MODES D'EMPLOIS DES PLUI EST ET OUEST	49
INFORMATION : URBA_PLUI_NOTE_COVID19_CLOTURE DES MARCHES DES DEUX PLUI	49
INFORMATION : URBA_PLUI_NOTE_COVID19_DOCUMENTS EN LIGNE.....	50
INFORMATION : URBA_ADS_NOTE_COVID19_ARRIVEE DU NOUVEL INSTRUCTEUR	50
INFORMATION : URBA_ADS_NOTE_COVID19_IMPACTS REGLEMENTAIRES DES ORDONNANCES GOUVERNEMENTALES APRES LE 11 MARS 2020	50
INFORMATION : URBA_ADS_NOTE_COVID19_BILAN D'ACTIVITE DEPUIS JANVIER 2020 ET PENDANT LE CONFINEMENT	51
INFORMATION : URBA_NOTE_COVID19_LETTR E D'INFORMATION - RETOUR SUR LA LETTRE D'INFORMATION POUR L'HIVER 2020	51
INFORMATION : URBA_PLAN_PAYSAGE_NOTE_COVID19_PRESENTATIONS DES FICHES ACTIONS DETAILLEES.....	52
INFORMATION : URBA_PLAN_PAYSAGE_NOTE_COVID19_CLOTURE DU MARCHE ET DERNIERE DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE A LA DREAL	52
DEVELOPPEMENT-ECONOMIQUE	52
INFORMATION : DEV_NOTE_COVID19_LE POINT SUR LES DISPOSITIFS ET LES AIDES AUX ENTREPRISES (ET DISPOSITIF EXCEPTIONNEL POUR LE ZOO DE JURQUES)	52
INFORMATION : DEV_NOTE_COVID19_PORTEURS DE PROJETS ACCOMPAGNES DEPUIS LA DERNIERE CDE DU 19/02/2020.....	52
INFORMATION : DEV_NOTE_COVID19_IMPACT DU COVID 19 SUR L'ANIMATION ET LES EVENEMENTS (SALON DE L'HABITAT, FORMATION ARPE, FESTIVAL IMPULSION BUSINESS...)	53
INFORMATION : DEV_NOTE_COVID19_INITIATIVES LOCALES, EMPLOIS, MASQUES ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION... (RETOUR SUR LES INFORMATIONS RELAYEES SUR LE SITE INTERNET DE PBI)	53
INFORMATION : DEV_NOTE_COVID19_IMPULSION RELANCE NORMANDIE	54
INFORMATION : DEV_NOTE_COVID19_APPEL A PROJET DRACCARE	54
INFORMATION : DEV_NOTE_COVID19_PA_ILOT NORD - ZA DES NOIRES TERRES	54
INFORMATION : DEV_NOTE_COVID19_PA_ZA VAL-D'ARRY	54

INFORMATION : DEV_ NOTE_ COVID19_ ESPACES ENTREPRISES 31 RUE DE VIRE - LES MONTS D'AUNAY	54
INFORMATION : DEV_ NOTE_ COVID19_ INFORMATIONS UCIA, CLUB ECO' ET DIVERS.....	54
DECISIONS DELEGUEES	55
INFORMATION : AG_ ORDONNANCE N° 2020-391 DU 1ER AVRIL 2020 VISANT A ASSURER LA CONTINUTE DU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS LOCALES ET DE L'EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFIN DE FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19	55
INFORMATION : AG_ DECISIONS DELEGUEES AU BUREAU DECISIONNEL ET DECISIONS DELEGUEES AU PRESIDENT DANS LE CADRE DE LA DELIBERATION 20190703-3	55
QUESTIONS DIVERSES.....	57

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION 20200716-1: AG_INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2020-2026

Monsieur Gérard LEGUAY, Président sortant, a procédé à la présentation des 50 conseillers communautaires, et a constaté que le quorum est atteint puis a ouvert la séance à 19 h10

Le conseil a élu un secrétaire de séance : Mme Annick SOLIER

Monsieur Le Président a installé le nouveau conseil communautaire comme suit :

Amayé-sur-Seulles	Pascal COTARD
Aurseulles	Gérard LEGUAY
Aurseulles	Genevieve LEBLOND
Aurseulles	Jean-Marie DECLOMESNIL
Bonnemaison	Pierre SALLIOT
Brémov	Alain LEGENTIL
Cahagnes	Guillaume DUJARDIN
Cahagnes	Sandra LEMARCHAND
Caumont sur Aure	Christophe LE BOULANGER
Caumont sur Aure	Marie-Josèphe LESENECHAL
Caumont sur Aure	Michel GENNEVIEVE
Caumont sur Aure	Jean-Paul THOMAS
Courvaudon	Sylvie HARIVEL
Dialan sur chaîne	Jean Yves BRECIN
Dialan sur chaîne	Johanna RENET
Epinay-sur-Odon	Hélène PAYET
Landes-sur-Ajon	Didier VERGY
Le Mesnil-au-Grain	Annick SOLIER
Les Loges	Joël LEVERT
Les Monts d'Aunav	Christine SALMON
Les Monts d'Aunav	Nicolas BARAY
Les Monts d'Aunav	Lydie OLIVE
Les Monts d'Aunav	Dominique MARIE
Les Monts d'Aunav	Nathalie TASSERIT
Les Monts d'Aunav	Yves CHEDEVILLE
Les Monts d'Aunav	Véronique BOUÉ
Les Monts d'Aunav	Patrick SAINT-LÔ
Les Monts d'Aunav	Martine JOUIN
Longvillers	Bertrand GOSSET
Maisoncelles-Pelvey	Christian HAURET
Maisoncelles-sur-Ajon	Pierre DEWASNE
Malherbe-sur-Ajon	Marcel PETRE
Monts-en-Bessin	Pascal HUARD
Parfouru-sur-Odon	David PICCAND
Saint-Louet-sur-Seulles	Yves PIET
Saint-Pierre-du-Fresne	Alain QUEHE
Seulline	Claude HAMELIN
Seulline	Pascale FRASER
Tracy-Bocage	François REPEL
Val d'Arry	Jacky GODARD
Val d'Arry	Valérie GILETTE
Val d'Arry	Arnaud DUBOIS
Val d'Arry	Christian VENGEONS
Val de Drome	Michel LEFORESTIER
Villers-Bocage	Stéphanie LEBERRURIER
Villers-Bocage	Michel LE MAZIER
Villers-Bocage	Elodie HAMON
Villers-Bocage	Bruno DELAMARRE
Villers-Bocage	Micheline GUILLAUME
Villy-Bocage	Jean-Luc ROUSSEL

Selon l'article L2122-8 du CGCT, la présidence de séance sera transmise au doyen des membres du conseil communautaire.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la nouvelle gouvernance du conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom pour les années 2020 à 2026

DELIBERATION 20200716-2: AG_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2020

Le compte rendu du conseil communautaire a été affiché le 16 mars 2020 et a été transmis par courriel aux membres du conseil communautaire.

Le compte-rendu est consultable sur le site internet. <https://prebocageintercom.fr/pre-bocage-intercom/lintercom/comptes-rendus-du-conseil-communautaire/>

Le Président a proposé aux membres du conseil communautaire de se positionner sur le compte rendu du 11 mars 2020.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le compte rendu du conseil communautaire du 11 mars 2020.

DELIBERATION 20200716-3 : AG_ELECTION DU PRESIDENT

Vu l'installation du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom le 16 juillet 2020 (Convocation jointe)

Vu l'article L.2122-4, L.2122-7 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les conditions d'exercice des mandats des membres du Conseil Communautaire.

Sous la présidence du doyen d'âge Claude HAMELIN , le conseil communautaire désigne 2 assesseurs

- Nicolas BARAY
- Jean-Luc ROUSSEL

Le doyen d'âge procède à l'élection du Président. Il rappelle la réglementation :

«Par application des articles L2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu :

- au scrutin secret uninominal
- à la majorité absolue des membres du Conseil Communautaire pour les deux premiers tours de scrutin
- à la majorité relative au troisième tour »

Le doyen d'âge demande aux conseillers communautaires quels sont ceux qui souhaitent se porter candidat.

Gérard LEGUAY se porte candidat. Il prend la parole pour se présenter et exposer ses motivations au poste de Président.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a inséré son bulletin dans l'urne. Il a fait constater qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin excepté pour les trois (3) conseillers qui avaient des pouvoirs (ci-joint).

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Tous les conseillers ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Président,

Candidat :

- Monsieur Gérard LEGUAY

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 49

- Bulletins blancs ou nuls :3 (2 blancs et 1 nul)

- Suffrages exprimés :46

- Majorité absolue : 24

a obtenu :

Monsieur Gérard LEGUAY 46 voix

Monsieur Gérard LEGUAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président de Pré-Bocage Intercom

Monsieur Gérard LEGUAY a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Le Président **Gérard LEGUAY** nouvellement élu, anime la suite du conseil communautaire.

DELIBERATION 20200716-4 : AG_NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Vu l'installation du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom le 16 juillet 2020 (Convocation jointe)

Vu l'article L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les conditions d'exercice des mandats des membres du Conseil Communautaire.

Un débat a lieu sur les thématiques des commissions pour une aide à la décision du nombre de Vice présidents.

Le président élu propose de créer les commissions et de déterminer le nombre en fonction des thématiques proposées qu'il repropose au vote dans la délibération suivante. Pour une bonne organisation, le président souhaite que chaque Vice président soit Président de commission en fonction des appétences de chacun.

Il expose les thématiques suivantes :

- Ressources (Finances et RH)
- Développement Economique et Tourisme
- Valorisation, Collecte et Recyclable
- Cadre de Vie
- Urbanisme SCOT
- Prospective Animation Territoriale
- Environnement
- Service Technique
- Enfance Jeunesse
- Culture

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10

et L. 5211-41-3 ;

Principe: Il s'agit alors de déterminer le nombre de vice-présidents. Celui-ci est **limité à 20 % (arrondi à l'entier supérieur)** de l'effectif du conseil communautaire, dans la **limite de 15 vice-présidents**,

Exception: le nombre peut être porté à 30% au lieu de 20, si la majorité des 2/3 y est favorable.

Par conséquent et selon la loi, le nombre maximal de vice-présidents pour la communauté de communes Pré-Bocage Intercom doit correspondre à 20% des 50 conseillers communautaires soit 10 vice-présidents. Ce nombre peut être porté à 15 soit 30% de l'effectif global des conseillers communautaires maxi .

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le nombre de vice-présidents à 10 ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document afférent

DELIBERATION 20200716-5: AG_ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu l'installation du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom le 16 juillet 2020 (Convocation jointe)

Vu l'article L.2122-4, L.2122-7 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les conditions d'exercice des mandats des membres du Conseil Communautaire.

Le Président procède à l'élection des vice-présidents. Il rappelle la réglementation :

« Par application des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du Conseil Communautaire pour les deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour. »

Le Président demande aux conseillers communautaires quels sont ceux qui souhaitent se porter candidat.

Le Président souhaite que chaque Vice président soit Président de commission en fonction des appétences de chacun.

1er Vice-président,

Monsieur Gérard LEGUAY a demandé aux conseillers communautaires quels étaient ceux qui souhaitaient se porter candidat. Madame Christine SALMON et Monsieur Patrick SAINT-LÔ se sont portés candidats.

Candidats :

- Madame Christine SALMON
- Monsieur Patrick SAINT-LÔ

Madame Christine SALMON prend la parole. Elle se présente et expose son intérêt pour la commission « Valorisation, Collecte et Recyclable ».

Monsieur Patrick SAINT-LÔ prend la parole. Il se présente et expose son intérêt pour la commission « Développement Economique et Tourisme ».

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 49
- Bulletins blancs ou nuls : 2 (1 blanc et 1 nul)
- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24

a obtenu :

- Madame Christine SALMON 34 voix,
- Monsieur Patrick SAINT-LÔ 13 voix.

Madame Christine SALMON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1er vice-président.

Madame Christine SALMON a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2ème Vice-président,

Monsieur Gérard LEGUAY a demandé aux conseillers communautaires quels étaient ceux qui souhaitaient se porter candidat. Seule Madame Stéphanie LEBERRURIER s'est portée candidate.

Candidate :

- Madame Stéphanie LEBERRURIER

Stéphanie LEBERRURIER prend la parole. Elle se présente et expose son intérêt pour la commission « Développement Economique et Tourisme »

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 49
- Bulletins blancs ou nuls : 10 blancs
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

a obtenu :

- Madame Stéphanie LEBERRURIER 39 voix.

Madame Stéphanie LEBERRURIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2ème vice-Président.

Madame Stéphanie LEBERRURIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3ème Vice-président,

Monsieur Gérard LEGUAY a demandé aux conseillers communautaires quels étaient ceux qui souhaitaient se porter candidat. Seul Monsieur Christophe LE BOULANGER s'est porté candidat.

Candidat :

- Monsieur Christophe LE BOULANGER

Christophe LE BOULANGER prend la parole. Il se présente et expose son intérêt pour la commission « Culture »

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 49
- Bulletins blancs ou nuls : 10 (1 nul et 9 blancs)
- Suffrages exprimés :39
- Majorité absolue : 20

a obtenu :

- Monsieur Christophe LE BOULANGER 39 voix.

Monsieur Christophe LE BOULANGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème vice-président.

Monsieur Christophe LE BOULANGER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

4ème Vice-président,

Monsieur Gérard LEGUAY a demandé aux conseillers communautaires quels étaient ceux qui souhaitaient se porter candidat. Seul Monsieur Jacky GODARD s'est porté candidat.

Candidat :

- Monsieur Jacky GODARD

Monsieur Jacky GODARD prend la parole. Il se présente et expose son intérêt pour la commission « Ressources Humaines et Financières »

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 49
- Bulletins blancs ou nuls :7 blancs
- Suffrages exprimés :42
- Majorité absolue : 22

a obtenu :

- Monsieur Jacky GODARD 42 voix.

Monsieur Jacky GODARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4ème vice-président.

Monsieur Jacky GODARD, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

5ème Vice-président,

Monsieur Gérard LEGUAY a demandé aux conseillers communautaires quels étaient ceux qui souhaitaient se porter candidat. Seule Madame Sandra LEMARCHAND s'est portée candidate.

Candidate :

- Madame Sandra LEMARCHAND

Sandra LEMARCHAND prend la parole. Elle se présente et expose son intérêt pour la commission « Cadre de Vie »

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 49
- Bulletins blancs ou nuls : 4 blancs
- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

a obtenu :

Madame Sandra LEMARCHAND 45 voix.

Madame Sandra LEMARCHAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 5ème vice-président.

Madame Sandra LEMARCHAND a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

6ème Vice-président,

Monsieur Gérard LEGUAY a demandé aux conseillers communautaires quels étaient ceux qui souhaitaient se porter candidat. Seul Monsieur Jean-Yves BRECIN s'est porté candidat.

Candidat :

- Monsieur Jean-Yves BRECIN

Jean-Yves BRECIN prend la parole. Il se présente et expose son intérêt pour la commission « Prospective et Animation Territoriale »

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 49
- Bulletins blancs ou nuls : 9 blancs
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

a obtenu :

- Monsieur Jean-Yves BRECIN 40 voix.

Monsieur Jean-Yves BRECIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6ème vice-président.

Monsieur Jean-Yves BRECIN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

7ème Vice-président,

Monsieur Gérard LEGUAY a demandé aux conseillers communautaires quels étaient ceux qui souhaitaient se porter candidat. Seul Monsieur Marcel PETRE s'est porté candidat.

Candidat :

- Monsieur Marcel PETRE

Monsieur Marcel PETRE prend la parole. Il se présente et expose son intérêt pour la commission « Enfance et Jeunesse »

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 49
- Bulletins blancs ou nuls : 9 blancs
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

a obtenu :

- Monsieur Marcel PETRE 40 voix.

Monsieur Marcel PETRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7ème vice-président.

Monsieur Marcel PETRE a déclaré accepter d'exercer cette fonction..

8ème Vice-président,

Monsieur Gérard LEGUAY a demandé aux conseillers communautaires quels étaient ceux qui souhaitaient se porter candidat. Seul Monsieur Christian HAURET s'est porté candidat.

Candidat :

- Monsieur Christian HAURET

Monsieur Christian HAURET prend la parole. Il se présente et expose son intérêt pour la commission « Urbanisme et SCOT »

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 49
- Bulletins blancs ou nuls : 10 (9 blancs 1 nul)
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

a obtenu :

- Monsieur Christian HAURET 39 voix

Monsieur Christian HAURET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8ème vice-président.

Monsieur Christian HAURET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

9ème Vice-président,

Monsieur Gérard LEGUAY a demandé aux conseillers communautaires quels étaient ceux qui souhaitaient se porter candidat. Seul Monsieur Yves CHEDEVILLE s'est porté candidat.

Candidat :

- Monsieur Yves CHEDEVILLE

Monsieur Yves CHEDEVILLE prend la parole. Il se présente et expose son intérêt pour la commission «Service Technique »

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 49
- Bulletins blancs ou nuls : 6 (1 nul et 5 blancs)
- Suffrages exprimés :43
- Majorité absolue : 22

a obtenu :

- Monsieur Yves CHEDEVILLE 43 voix

Monsieur Yves CHEDEVILLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9ème vice-président.

Monsieur Yves CHEDEVILLE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

10ème Vice-président,

Monsieur Gérard LEGUAY a demandé aux conseillers communautaires quels étaient ceux qui souhaitaient se porter candidat. Monsieur Jean-Marie DECLOMESNIL et Monsieur Bruno DELAMARRE se sont portés candidats.

Candidats :

- Monsieur Jean-Marie DECLOMESNIL,
- Monsieur Bruno DELAMARRE.

Bruno DELAMARRE prend la parole. Il se présente et expose son intérêt pour la commission « Environnement ».

Jean-Marie DECLOMESNIL prend la parole. Il se présente et expose son intérêt pour la commission « Environnement »

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 49
- Bulletins blancs ou nuls :1 blanc
- Suffrages exprimés :48
- Majorité absolue :25

ont obtenu :

- Monsieur Jean-Marie DECLOMESNIL 21 voix
- Monsieur Bruno DELAMARRE 27 voix

Monsieur Bruno DELAMARRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10ème vice-président.

Monsieur Bruno DELAMARRE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Sortie de Monsieur Jean Paul Thomas à 21h40. Le nombre de votant est porté à 48.

DELIBERATION 20200716-6: AG_ INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICES-PRESIDENTS

Vu l'installation du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom le 16 juillet 2020 (Convocation jointe).

Vu l'article L.5211-12 du code général des collectivités territoriales précisant les conditions d'exercice des mandats des membres du Conseil Communautaire.

Le conseil communautaire décide d'attribuer à compter du 16 juillet 2020 au Président et aux Vice-Présidents une indemnité de fonction, se rapportant aux établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

POPULATION TOTALE (habitants)	Valeur de l'indice brut 1027 : 46 672,81 Euros, décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017					
	Taux maximal (en % de l' I. B. 1027)	Président		Taux maximal (en % de l' I. B. 1027)	Vice-Président	
		Valeur de l'indemnité au 1er janvier 2019			Valeur de l'indemnité au 1er janvier 2019	
		Annuelle	Mensuelle		Annuelle	Mensuelle
-500	12,75%	5 950,78	495,90	4,95%	2 310,30	192,53
500 à 999	23,25%	10 851,43	904,29	6,19%	2 689,05	224,75
1000 à 3499	32,25%	13 051,88	1 094,33	12,37%	5 773,43	481,12
3500 à 9999	41,25%	19 252,33	1 604,36	16,50%	7 701,01	641,75
10 000 à 19 999	48,75%	22 752,95	1 896,08	20,63%	9 628,60	802,38
20 000 à 49 999	67,50%	31 504,15	2 625,35	24,73%	11 542,19	961,85
50 000 à 99 999	82,49%	38 506,40	3 208,37	33,00%	15 402,00	1 283,50
100 000 à 199 999	106,75%	50 756,68	4 229,72	49,50%	23 183,04	1 931,25
+200 000	106,75%	50 756,68	4 229,72	54,37%	25 376,01	2 114,67

Les indemnités sont calculées selon le tableau suivant. Les montants exposés ci-dessous sont indiqués en brut.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 47 voix pour et 1 abstention (Pierre SALLIOT) sans le vote de Jean Paul THOMAS, décide :

- **D'ATTRIBUER** à compter du 16 Juillet 2020 au Président et aux Vice-Présidents une indemnité de fonction, se rapportant aux établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 hab
- **D'ATTRIBUER** les indemnités de la façon suivante :

CDC DE 20 000 à 49 999									
	base de l'indemnité	Taux de référence	Annuel Maxi	Mensuel Maxi	Nbre	Montant Maxi	Pourcentage retenu par les élus	Montant des indemnités Global Mensuel	Montant des indemnités par catégorie en brut
Président	46672,81	67,50%	31 504,15 €	2 625,35 €	1	2 625,35 €	85%	2 231,54 €	2 231,54 €
Vice Président	46672,81	24,73%	11 542,19 €	961,85 €	10	9 618,49 €	85%	8 175,72 €	817,57 €

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent

Les indemnités seront actualisées conformément aux directives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Sortie de Monsieur Nicolas BARAY. Le nombre de votant est porté à 47.

DELIBERATION 20200716-7 : AG_ COMPOSITION DU BUREAU

Vu l'installation du conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom le 16 juillet 2020 ,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est nécessaire de composer le bureau de la communauté de communes. Le conseil communautaire se positionne sur la composition de celui-ci. Le président propose qu'il soit composé du Président et des Vice présidents. Il précise que ce bureau se réunira régulièrement, pour préparer les conseils communautaire et prendre les décisions qui lui sont déléguées par le conseil.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 46 voix pour et 1 abstention (Jean Luc ROUSSEL), sans le vote de Jean Paul THOMAS et Nicolas BARAY,décide :

- **DE VALIDER** la composition du bureau comme suit à savoir :
 - Le président ,
 - l'ensemble des Vice-Présidents
- **AUTORISER** le Président à signer tout document afférent

Arrivée de Monsieur Nicolas BARAY revient dans la salle. Le nombre de votant est porté à 48.

DELIBERATION 20200716-8: AG_ CREATION DE LA CONFERENCE DES MAIRES

Vu l'installation du conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom le 16 juillet 2020 (Convocation jointe).

C_Nouvelle	Titre	Nom	Prénom
AMAYÉ-SUR-SEULLES	Monsieur	COTARD	Pascal
AURSEULLES (CN2017)	Monsieur	LEGUAY	Gérard
BONNEMAISON	Monsieur	SALLIOT	Pierre
BRÉMOY	Mosnieur	LEGENTIL	Alain
CAHAGNES	Monsieur	DUJARDIN	Guillaume
CAUMONT SUR AURE (CN2017)	Monsieur	LE BOULANGER	Christophe
COURVAUDON	Madame	HARIVEL	Sylvie
DIALAN SUR CHAÎNE (CN2017)	Monsieur	BRECIN	Jean-Yves
EPINAY-SUR-ODON	Madame	PAYET	Hélène
LANDES-SUR-AJON	Monsieur	VERGY	Didier
LE MESNIL-AU-GRAIN	Madame	SOLIER	Annick
LES LOGES	Monsieur	LEVERT	Joel
LES MONTS D'AUNAY (CN2017)	Madame	SALMON	Christine
LONGVILLERS	Monsieur	GOSSET	Bertrand
MAISONCELLES-PELVEY	Madame	LEFEVRE	Valérie
MAISONCELLES-SUR-AJON	Monsieur	DEWASNE	Pierre
MALHERBE-SUR-AJON (CN2016)	Monsieur	PETRE	Marcel
MONTS-EN-BESSIN	Monsieur	HUARD	Pascal
PARFOURU-SUR-ODON	Monsieur	PICCAND	David
SAINT-LOUET-SUR-SEULLES	Monsieur	PIET	Yves
SAINT-PIERRE-DU-FRESNE	Monsieur	QUEHE	Alain
SEULLINE (CN2017)	Monsieur	HAMELIN	Claude
TRACY-BOCAGE	Monsieur	REPEL	François
VAL D'ARRY (CN2017)	Monsieur	GODARD	Jacky
VAL DE DROME (CN2017)	Monsieur	LEFORESTIER	Michel
VILLERS-BOCAGE	Madame	LEBERRURIER	Stéphanie
VILLY-BOCAGE	Monsieur	BAYEUX	Eric

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Aux termes du nouvel article L. 5211-11-3, tous les EPCI à fiscalité propre devront dorénavant disposer d'une conférence des maires, à l'exception de ceux dont le bureau comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

Cette conférence se réunira sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président de l'EPCI qui la présidera ou, dans la limite de 4 réunions par an, à la demande d'un tiers des maires. Aucun décret d'application n'étant prévu, il appartiendra à l'EPCI d'en fixer les règles de fonctionnement. Si on peut estimer qu'un faible nombre de réunions tenues ne sera pas sanctionné, l'absence de toute réunion pourrait être contestée devant le juge par les maires intéressés (par conséquent, l'article L. 5211-40 du CGCT, qui permettait au président de consulter tous les maires, à la demande du conseil communautaire ou d'un tiers des maires, est abrogé).

Un débat s'ouvre sur l'élargissement de la conférence des maires aux maires délégués. Après un vote majoritaire pour proposer uniquement les maires des communes sans les maires délégués est retenu. Le Président propose donc au vote la composition de la conférence des Maires comme indiqué sur la liste ci-dessus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sans le vote de Jean Paul THOMAS, décide :

- **DE VALIDER** la création et la composition de la conférence des Maires comme suit à savoir :
 - Les Maires des 27 communes en précisant qu'en cas d'absence du maire, le 1^{er} adjoint peut le représenter,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent.

DELIBERATION 20200716-9: AG_CREATION DE COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

Vu l'installation du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom le 16 juillet 2020 (Convocation jointe)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire établit la composition des membres qui siègeront dans les commissions. Cette liste pourra être modifiée en cours de mandat.

Les séances des commissions ne sont pas publiques et l'ensemble des informations et des documents de travail ne peuvent être diffusés avant accord du bureau.

Leurs travaux sont étudiés par le bureau.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Les sujets traités en commission devront être examinés en bureau avant l'inscription à l'ordre du jour du conseil communautaire.

Chacune de ces commissions thématiques est convoquée par le Président de la Commission qui est un Vice Président de l'intercom. La convocation indique les questions portées à l'ordre du jour, le lieu, le jour et l'heure de la réunion. Le Président est toutefois tenu de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.

La convocation est adressée à chaque conseiller par mail 3 jours minimum avant la tenue de la réunion.

L'envoi des convocations est effectué par voie dématérialisée, à l'adresse électronique de leur choix.

La Directrice Générale des Services et ou tout agent de la communauté de communes concerné par les affaires portées à l'ordre du jour peuvent assister aux séances.

Des personnalités extérieures, élues et non élues, en rapport avec l'objet des questions examinées, peuvent être associées avec accord du Président.

Le secrétariat et l'établissement du compte-rendu sont assurés par les services de la Communauté de Communes.

Après discussion les élus souhaitent composer les commissions de la façon suivante :

Le Président invite les conseillers communautaires à créer les commissions thématiques intercommunales selon les thématiques suivantes et avec la composition suivante:

- Ressources (Finances et RH) : composée du bureau présidée par le Président :

- Développement Economique et Tourisme : Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice Président en charge de cette commission.
- Valorisation, Collecte et Recyclables : Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice Président en charge de cette commission.

- Cadre de Vie Bureau Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice Président en charge de cette commission.

- Urbanisme SCOT : Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice Président en charge de cette commission.

- Prospective Animation Territoriale : Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice Président en charge de cette commission.

- Environnement : Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice Président en charge de cette commission.

- Service Technique Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice Président en charge de cette commission.

- Enfance Jeunesse : Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice Président en charge de cette commission.

- Culture Bureau : + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice Président en charge de cette commission.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 47 voix pour et 1 abstention (Marie Josephe LESENECHAL), sans le vote de Jean Paul THOMAS, décide :

- **DE CREER** 10 commissions thématiques :
 - Ressources (Finances et RH)
 - Développement Economique et Tourisme
 - Valorisation, Collecte et Recyclables
 - Cadre de Vie
 - Urbanisme SCOT
 - Prospective Animation Territoriale
 - Environnement
 - Service Technique
 - Enfance Jeunesse
 - Culture
- **D'OUVRIR** les commissions aux élus municipaux
- **D'ETABLIR** la composition de la commission « Ressources (Finances et RH) » comme suit à savoir : le bureau
- **D'ETABLIR** la composition des autres commissions comme suit à savoir :
 - Le VP en tant que Président en charge de cette commission
 - le bureau
 - 15 conseillers communautaires et conseillers municipaux
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent
- **DE PROCEDER** à l'élection des membres lors du prochain conseil communautaire, les conseillers municipaux ont jusqu'au 20 août 2020 pour émettre leur souhait de commission. Le conseil communautaire validera ce choix.

DELIBERATION 20200716-10: AG_DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL VERS LE BUREAU ET VERS LE PRESIDENT

L'objectif de cette délibération est de remettre par domaine d'intervention les délégations au bureau et au Président.

Il est rappelé que cette délégation dure jusqu'à la fin du mandat et qu'à chaque renouvellement du conseil communautaire, les délégations au bureau et au président doivent être reprises par délibération.

Vu l'installation du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom le 16 juillet 2020 (Convocation jointe)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Considérant que qu'il y a un intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration intercommunale, à préciser la répartition des compétences entre le conseil communautaire, le Bureau et le Président,

➤ **Article 1^{er} : LES COMPETENCES EXCLUSIVES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire est seul compétent pour :

1. Le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances,
2. L'approbation du compte administratif,
3. La mise en œuvre des dispositions à caractère budgétaire prises par l'intercommunalité à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15,
4. Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5. Décider de l'adhésion de la communauté de commune à un établissement public ;
6. Décider la délégation de la gestion d'un service public ;
7. Prendre les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de la politique de la ville ;
8. Le versement des fonds de concours ;
9. Procéder aux augmentations de capital dans les sociétés dont la communauté de communes est actionnaire ;
10. La création des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services de la collectivité, en définir les caractères essentiels et procéder, le cas échéant, à leur suppression ;
11. Autoriser, au nom de la Communauté de commune, l'adhésion et le renouvellement de l'adhésion aux associations.
Réaliser toute acquisition immobilière pour le compte de la Communauté de communes.

➤ **Article 2 : LES COMPETENCES DELEGUEES AU PRESIDENT**

Il est proposé que le Président de la communauté de communes ait pouvoir pour :

FINANCES

1. Procéder, dans la limite d'un montant maximum de 3 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et à l'article L.2221-5-1 du code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
2. Créer, modifier, supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires, et nommer les régisseurs ;
3. Recourir aux crédits inscrits au titre des dépenses imprévues ;
4. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 millions d'euros ;

GESTION DU PATRIMONE

5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. En conséquence, accorder et renouveler les autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. Conclure en qualité de bailleur ou de preneur, toute promesse de bail, tout bail, tout acte d'occupation ou de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé et les avenants correspondants dont la durée n'excède pas 12 ans ;
7. Arrêter et modifier l'affectation, classer dans le domaine public et désaffecter les biens meubles et immeubles propriétés de la Communauté de communes ;
8. Conclure toute convention ou acte d'établissement de servitudes ;
9. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers autres que ceux appartenant au domaine public jusqu'à 5 000 euros ;
10. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, tant pour des meubles que pour des immeubles ;
11. D'autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

GESTION DU PERSONNEL

12. Conclure toute convention de mise à disposition de personnels ;
13. Prendre toute décision, dans la limite des crédits votés au budget, et pour les postes ouverts au tableau des effectifs, relative au recrutement et à la rémunération d'agents non titulaires prévus par les articles 3 à 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;
14. Recruter des stagiaires, à signer tous documents afférents concernant les stagiaires, à rémunérer les stagiaires selon la législation en vigueur.

EN MATIERE JURIDIQUE ET CONTENTIEUSE

15. Ester en justice devant toute juridiction tant en défense qu'en demande, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la Communauté de communes.

16. En matière pénale, afin que soient poursuivies les infractions et réparés les préjudices directs ou indirects, le Président reçoit délégation pour porter plainte et constituer la Communauté de communes partie civile ;
17. Décider de transiger et conclure les protocoles d'accord transactionnel correspondants ayant pour objet de prévenir ou de régler à l'amiable tous les litiges et contestations opposant la Communauté de communes à des tiers, pour des montants n'excédant pas 5 000 euros ;
18. Procéder à la fixation et au paiement d'indemnités dues aux tiers ou aux usagers en réparations de dommages subis du fait des activités et services publics de la Communauté de communes, dans la limite de 5 000 euros ;
19. Choisir, s'il y a lieu, les avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, fixer leurs rémunérations et régler leurs frais et honoraires ;
20. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
21. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 5 000 euros ;

GESTION DES SERVICES PUBLICS

22. Saisir pour avis la Commission consultative des services publics locaux ;

EN MATIERE DE SUBVENTION

23. Solliciter l'octroi de subventions au bénéfice de la Communauté de communes et conclure les conventions afférentes ;

EN MATIERE CONTRACTUELLE

24. Prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s):
 - Conclut sans effet financier pour la Communauté de communes
 - Ou
 - Ayant pour objet la perception par la Communauté de communes d'une recette

Sont exclues les conventions de délégation de service public et leur(s) avenant(s) ;

COMMANDE PUBLIQUE

25. Prendre toute décision, lorsque les crédits sont prévus au budget, relative à la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal aux seuils européens en vigueur ;
26. Prendre toute décision relative à la conclusion des avenants aux marchés publics quel que soit le montant du marché initial ;
27. Prendre toute décision, lorsque les crédits sont prévus au budget, relative à la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres conclus pour faire face à une urgence impérieuse, quel que soit leur montant ;
28. Conclure et signer toute convention de groupement de commandes pour la passation de marchés et accords-cadres ;

URBANISME

29. Exercer, au nom de la Communauté de communes, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Communauté de communes en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;
30. Donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Communauté de communes préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
31. Demander les autorisations liées à l'application du droit des sols (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager et déclaration préalable) ;
32. Exercer au nom de la Communauté de communes, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme et déléguer ponctuellement l'exercice de ce droit dans

les conditions prévues par ce même code ;

33. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
34. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
35. De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la communauté de communes.

MANDATS SPECIAUX

36. Décider de confier mandat spécial aux membres du Conseil communautaire pour se rendre en France ou à l'étranger. Les dépenses effectuées dans l'accomplissement de ces missions seront remboursées sur présentation d'un état de frais, sauf pour les frais assumés directement par la Communauté de communes ;

➤ Article 3 : LES COMPETENCES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

1. Le Bureau communautaire reçoit délégation de l'ensemble des compétences qui ne relèvent ni des compétences exclusives du Conseil communautaire, ni de celles déléguées au Président, notamment :

FINANCES

2. Effectuer des remises de dette de toute nature ;
3. Décider de l'admission en non-valeur ;

GESTION DU PATRIMONE

4. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (dont France domaines), le montant des offres de la Communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
5. Déclasser tout bien du domaine public
6. Réaliser toute cession immobilière pour le compte de la Communauté de communes lorsque son montant ou sa valeur vénale (lorsqu'elle se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique) est inférieure ou égale à 75 000 euros HT, hors frais d'acte et de procédure ;

GESTION DU PERSONNEL

7. Régler toutes les affaires relatives au personnel dans la limite des crédits ouverts au budget, sous réserves des compétences du Conseil communautaires et des délégations accordées au Président;
8. Toutes décisions sur les points concernant les ressources humaines seront déléguées au bureau sauf la création et le renouvellement de poste modifiant l'organigramme.

GESTION DES SERVICES PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALE

9. Décider et modifier le mode de gestion des services publics communautaires, sous réserve de la compétence du Conseil communautaire ;
10. Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal
11. Changement de membres de commissions et constitution des COPIL, CoTECH ou représentativité de la collectivité dans d'autres instances
12. De modifier le règlement intérieur : Organisation de la structure
13. Règlement de services et Organisation des horaires (structures)
14. Soutien via les motions
15. Vente de matériel
16. Autorisation d'occupation des équipements et des salles intercommunales, sauf pour les associations dont les mises à dispositions feront l'objet d'une validation par la commission pour les créneaux annuels (gymnases communautaires, salles d'activités, bureau,...) ou pour

l'accueil de nouvelles associations en cours d'année et par le vice-président pour les demandes ponctuelles

EN MATIERE DE SUBVENTION

17. Cadre de vie : Aides aux particuliers : aide rénovation logement
18. Cadre de Vie : Subventions aux associations sportives – Subvention ELITE : Attribution de la subvention ELITE et fixation des modalités d'attribution dans la limite de l'enveloppe fixée au budget
19. Modalités d'attributions des subventions aux associations

EN MATIERE CONTRACTUELLE

20. Jeunesse : Les décisions relatives au Projet Éducatif Local (PEL)
21. Conventions sans engagement financier ou seuil inférieur à 1 500 €

URBANISME

22. Procéder aux demandes de déclarations d'utilité publique de projets concernant la Communauté de communes ;
23. Avis sur les documents d'urbanisme des territoires limitrophes
24. Donne délégation au bureau constitué en commission SCoT pour émettre des avis sur les projets de PLUi, modification des documents d'urbanisme ou encore autorisation spécifique nécessitant un avis du SCoT du Pré-Bocage (autorisation d'urbanisme, etc.), désigne M Hauret comme vice-président en charge du SCoT et président de cette commission, autorise M Hauret à signer tous documents afférents au SCoT.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sans le vote de Jean Paul THOMAS décide :

- **D'APPROUVER** les délégations du conseil vers le président et les délégations vers le Bureau comme exposé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le président à signer les documents afférents,
- **DE PRÉCISER** que l'ensemble des attributions ainsi déléguées par la présente délibération comprennent notamment la prise de décisions portant modification, retrait, abrogation, renouvellement, résolution et résiliation des actes correspondants pris sous la forme d'avenant, de transaction, d'acte administratif ou autre.
- **DE PRÉCISER** que les décisions seront prises par le Président, et en cas d'empêchement ou d'absence, par un Vice-président pris dans l'ordre du tableau (article L.2122-17 CGCT),
- **DE DÉCIDER** que le Président de la Communauté de communes pourra déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales, à un ou plusieurs vice-présidents ou à des membres du bureau la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération,
- **DE RAPPELER** que le Président est tenu de rendre compte des décisions prises par le Bureau et par lui-même dans la cadre de la délégation de compétences à chacune des réunions du Conseil communautaire.

INFORMATION : AG_DELEGATION DE FONCTION AUX VICE-PRESIDENTS

Vu l'article L.5211-9 du CGCT, autorisant le Président à déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau », un arrêté du Président sera pris, pour décider des attributions déléguées aux vice- présidents.

INFORMATION : DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT AUX VICE-PRESIDENT ET CERTAINS AGENTS

Vu les articles L.2122-19 et L.5211-9 du CGCT, le président est seul chargé de l'administration.

- ✓ Le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services, aux directeurs de pôle et aux responsables de service.
- ✓ Cette délégation de signature peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au président en application de l'article L.5211-10 du CGCT, sauf si cet organe en a décidé autrement dans la délibération délégrant ces attributions au président. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.
- ✓ Le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau.

DELIBERATION 20200716-11 : AG_SIGNATURE ELECTRONIQUE

Une demande de l'ordonnateur, par écrit, précisera le nom des personnes à habiliter à la signature électronique avec à l'appui la délibération relative aux délégations de signatures.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sans le vote de Jean Paul THOMAS décide :

- **D'AUTORISER** le président à effectuer les démarches nécessaires pour la mise en place de la signature électronique.
- **D'AUTORISER** le président à signer les documents afférents.

DELIBERATION 20200716-12 : AG_INDEMNITE DU COMPTABLE PUBLIC

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux trésoriers des communes et des établissements publics locaux.

Vu l'installation du nouveau Conseil communautaire le 16 juillet 2020.

Le Président rappelle à l'assemblée, qu'à chaque nouveau mandat ou chaque changement de Trésorier, le Conseil communautaire doit délibérer sur le principe de l'indemnité du Trésorier communautaire.

Le montant de l'indemnité est demandé, Nicolas BARAY prend la parole pour indiquer qu'elle est de l'ordre de 100 €.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sans le vote de Jean Paul THOMAS décide :

- **D'ACCORDER** à la trésorière communautaire, Madame Monique Rieu, l'indemnité de confection des documents budgétaires Cette indemnité sera déterminée annuellement à compter de la date de nomination de Madame Monique Rieu comme trésorier communautaire Cette décision prend effet à la date de nomination de l'ordonnateur, soit le 16 juillet 2020.
- **D'AUTORISER** le président à signer les documents afférents.

DELIBERATION 20200716-13 : AG_CREATION ET COMPOSITION DE LA CLECT

Vu l'installation du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom le 16 juillet 2020 (Convocation jointe)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le président propose plusieurs options pour composer la CLECT (*Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*).

1ère option : *Le conseil municipal de chaque commune membre procédera à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de son ou de ses représentants au sein de la CLECT.*

2ème option : *Le conseil communautaire procédera à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour OU au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, à la proportionnelle à la plus forte moyenne, des membres de la CLECT, étant précisé que ne pourront être élus représentant d'une commune au sein de la CLECT que les conseillers communautaires issus de cette commune.*

3ème option : *Le maire de la commune désignera parmi les conseillers municipaux, le ou les représentants de la commune au sein de la CLECT.*

4ème option : *Le Président de la communauté désignera, parmi les conseillers communautaires, les membres de la CLECT, étant précisé que ne pourront être désigné représentant d'une commune au sein de la CLECT que les conseillers communautaires issus de cette commune.*

Un débat s'ouvre sur l'option à proposer au vote. Après un vote majoritaire pour proposer l'option 4, le Président propose au vote cette option et la liste des conseillers communautaires désignés comme membres de la CLECT.

Vote : **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sans le vote de Jean Paul THOMAS décide :**

- **DE VALIDER l'option 4**, *Le Président de la communauté désignera, parmi les conseillers communautaires, les membres de la CLECT, étant précisé que ne pourront être désigné représentant d'une commune au sein de la CLECT que les conseillers communautaires issus de cette commune.*

- **DE COMPOSER de 27 membres la CLECT**

Commune nouvelle	Noms Titulaires
Amayé-sur-Seulles	Pascal COTARD
Aurseulles	Gérard LEGUAY
Bonnemaison	Pierre SALLIOT
Brémoy	Alain LEGENTIL
Cahagnes	Guillaume DUJARDIN
Caumont sur Aure	Christophe LE BOULANGER
Courvaudon	Sylvie HARIVEL
Dialan-sur-Chaine	Jean Yves BRECIN
Epinay-sur-Odon	Hélène PAYET
Landes-sur-Ajon	Didier VERGY
Le Mesnil-au-Grain	Annick SOLIER
Les Loges	Joël LEVERT
Les Monts d'Aunay	Christine SALMON
Longvillers	Bertrand GOSSET
Maisoncelles-Pelvey	Christian HAURET
Maisoncelles-sur-Ajon	Pierre DEWASNE
Malherbe-sur-Ajon	Marcel PETRE
Monts-en-Bessin	Pascal HUARD
Parfouru-sur-Odon	David PICCAND
Saint-Louet-sur-Seulles	Yves PIET
Saint-Pierre-du-Fresne	Alain QUEHE
Seulline	Claude HAMELIN
Tracy-Bocage	François REPEL
Val d'Arry	Jacky GODARD
Val de Drome	Michel LEFORESTIER
Villers-Bocage	Stéphanie LEBERRURIER
Villy-Bocage	Jean-Luc ROUSSEL

- **D'AUTORISER** le président à signer tout document afférent.
- **D ACTER** en cas d'absence du membre de la CLECT de donner pouvoir à un autre membre de la CLECT

DELIBERATION 20200716-14 : AG_ COMMISSIONS OBLIGATOIRES A METTRE EN PLACE

Le Président propose de mettre en place les commissions obligatoires :

- *Commission d'appel d'offre/Groupement de commande/MAPA (cadre juridique : Art L.1411-5 et D.1411-3 à 1411-5 du CGCT),*
L'explication sera donnée lors de la séance pour le dépôt des listes :
Une liste de cinq candidats
- *Commission pour les délégations de service public, (cadre juridique : Art L.1411-5 et D.1411-3 à 1411-5 du CGCT),*
L'explication sera donnée lors de la séance pour le dépôt des listes :
Une liste de cinq candidats
- *Commission Intercommunale des Impôts Directs CIID (cadre juridique : Art .1650 A du code général des impôts ; Art.346 et 346 A de l'annexe III du CGI),*
L'explication sera donnée lors de la séance pour le dépôt des listes :
- *Une liste de onze candidats (le Président de la communauté de communes ou un vice-président délégué, dixcommissaires*
- *Commission intercommunale pour l'accessibilité (cadre juridique : Art .2143 3 du CGCT),*
L'explication sera donnée lors de la séance
Cette commission sera composée :
 - *Du président de la communauté qui serale président de la commission –*
 - *des représentants de la communauté,*

- d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,
- d'associations ou organismes représentant les personnes âgées,
- de représentants des acteurs économiques
- de représentants d'autres usagers de la ville.

La composition de ces commissions sera actée au prochain conseil communautaire (26 août 2020).

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sans le vote de Jean Paul THOMAS décide :

- **D'APPROUVER** la création de ces Commissions.
- **D'APPROUVER** la composition de la *Commission d'appel d'offre/Groupement de commande/MAPA* comme suit :

Titulaires :

- Jean Yves BRECIN
- Christine SALMON
- Dominique MARIE
- Jacky GODARD
- Stéphanie LEBERRURIER

Suppléants :

- Pierre SALLIOT
- Christophe LE BOULANGER
- Lydie OLIVE
- Yves CHEDEVILLE
- Michel LEMAZIER

- **D'APPROUVER** la composition de la *Commission pour les délégations de service public*, comme suit :

Titulaires :

- Pierre SALLIOT
- Michel GENNEVIEVE
- Nicolas BARAY
- Lydie OLIVE
- Marcel PETRE

Suppléants :

- Sandra LEMARCHAND
- Christine SALMON
- Nathalie TASSERIT
- Christian VENGEONS
- Bruno DELAMARRE

- **D'APPROUVER** la composition de la *Commission Intercommunale des Impôts Directs CIID* comme suit :

Titulaires :

- Gérard LEGUAY
- Pierre SALLIOT
- Guillaume DUJARDIN
- Christophe LE BOULANGER
- Johanna RENET
- Joel LEVERT
- Nicolas BARAY
- Christian HAURET
- David PICCAND
- Jacky GODARD
- Stéphanie LEBERRURIER

Suppléants :

- **Pascal COTARD**
 - **Jean Marie DECLOMESNIL**
 - **Alain LEGENTIL**
 - **Sylvie HARIVEL**
 - **Annick SOLIER**
 - **Bertrand GOSSET**
 - **Marcel PETRE**
 - **Alain QUEHE**
 - **Christian VENGEONS**
 - **Michel LEFORESTIER**
 - **Jean Luc ROUSSEL**
- **D'APPROUVER** la composition de la *Commission intercommunale pour l'accessibilité* comme suit :
 - *Le Président de la communauté* **Gérard LEGUAY** *qui sera le président de la commission –*
 - *des représentants de la communauté* : **Patrick SAINT- LÔ et Elodie HAMON**
 - *d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,*
 - *d'associations ou organismes représentant les personnes âgées,*
 - *de représentants des acteurs économiques*
 - *de représentants d'autres usagers de la ville.*
 - **D'AUTORISER** le président à signer tout document afférent.

DELIBERATION 20200716-15 : AG_ELECTION REPRESENTANTS CT ET CHSCT

Vu l'installation du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom le 16 juillet 2020 (Convocation jointe)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le président rappellera que la consultation des organisations syndicales réalisée en avril 2017 a conduit à fixer le nombre des représentants des instances du comité technique et du CHSCT à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Le conseil communautaire devra se positionner sur :

- La désignation des représentants du collège employeur au sein du Comité Technique (CT), à savoir 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,
- La désignation des représentants du collège employeur au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), à savoir 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sans le vote de Jean Paul THOMAS décide :

- **D'APPROUVER** les membres du CT comme suit :

COMITE TECHNIQUE	
Titulaire	Suppléant
- GERARD LEGUAY	- BRUNO DELAMARRE
- JACKY GODARD	- MARIE JOSEPH LESENECHAL
- STEPHANIE LEBERRURIER	-CHRISTINE SALMON
- SYLVIE HARIVEL	-MARCEL PETRE
-ANNICK SOLIER	-ALAIN LEGENTIL

- D'APPROUVER les membres du CHSCT comme suit :

CHSCT	
Titulaire	Suppléant
- GERARD LEGUAY	- BRUNO DELAMARRE
- JACKY GODARD	- MARIE JOSEPH LESENECHAL
- STEPHANIE LEBERRURIER	-CHRISTINE SALMON
- SYLVIE HARIVEL	-MARCEL PETRE
-ANNICK SOLIER	-ALAIN LEGENTIL

DELIBERATION 20200716-16 : AG_ENVOI ELECTRONIQUE DES CONVOCATIONS POUR LES COMMISSIONS ET LES COMPTES RENDUS

Vu l'installation du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom le 16 juillet 2020 (Convocation jointe)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé aux conseillers communautaires de se positionner sur l'envoi des convocations des commissions et des comptes rendus par voie dématérialisée.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sans le vote de Jean Paul THOMAS décide :

- **D'AUTORISER** l'envoi électronique des convocations des commissions et leurs comptes rendus.

DELIBERATION 20200716-17 : AG_ENVOI ELECTRONIQUE DES CONVOCATIONS POUR LES BUREAUX PREPARATOIRES, BUREAUX DECISIONNELS ET LES COMPTES RENDUS

Vu l'installation du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom le 16 juillet 2020 (Convocation jointe)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé aux conseillers communautaires de se positionner sur l'envoi des convocations des bureaux décisionnels et des comptes rendus par voie dématérialisée.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sans le vote de Jean Paul THOMAS décide :

- **D'AUTORISER** l'envoi électronique des convocations aux bureaux préparatoires.
- **D'AUTORISER** l'envoi électronique des convocations et des comptes rendus de bureaux décisionnels.

DELIBERATION 20200716-18: AG_ENVOI ELECTRONIQUE DES CONVOCATIONS POUR LES CONSEILS COMMUNAUTAIRES ET LES COMPTES RENDUS

Vu l'installation du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom le 16 juillet 2020 (Convocation jointe)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé aux conseillers communautaires de se positionner sur l'envoi des convocations des conseils communautaires et des comptes rendus par voie dématérialisée.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sans le vote de Jean Paul THOMAS décide :

- **D'AUTORISER** l'envoi électronique des convocations aux conseils communautaires.
- **D'AUTORISER** l'envoi électronique des convocations et des comptes rendus de conseils communautaires.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION 20200716-19 : RH_ : SUPPRESSION DE POSTE

Suite à l'avis favorable du comité technique, le Président informera l'assemblée qu'il est nécessaire de supprimer les postes suivants :

a Pôle ressources – agent d'entretien

- Poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet suite à l'avancement de grade d'un agent (cet avancement a donné lieu, parallèlement, à la création d'un poste d'agent de maîtrise)

b Pôle DGS _ comptable

- Poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite au recrutement du coordonnateur budgétaire et comptable sur le grade d'adjoint administratif

c Pôle Aménagement, service déchets recyclables

- L'emploi de gardien de déchèterie d'adjoint technique, contractuel de droit public, à temps non complet (17h30 par semaine) suite à la terminaison du contrat de l'agent. Le volume horaire a été redistribué en interne à des agents à temps non complet par une augmentation de leur temps de travail hebdomadaire,
- L'emploi de coordonnateur du service déchets recyclables sur le grade d'adjoint technique à temps complet suite à la réussite du concours de rédacteur par l'agent en poste et à sa stagiairisation sur ce grade,

Suite aux avancements de grade 2020, il est rappelé que les avancements de grade donnent lieu à la création du poste correspondant à l'avancement avec, en parallèle, la suppression du poste précédemment occupé sur l'ancien grade.

Les membres du conseil sont invités à se positionner sur la suppression de ces postes qui demeurent donc occupés par les agents sur des niveaux de grade différents.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sans le vote de Jean Paul THOMAS décide :

- **D'APPROUVER** les suppressions de postes présentées ci-avant.

DELIBERATION 20200716-20: RH_RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président précisera qu'il convient de compléter la délibération du conseil communautaire n° 20181107-18 en date du 07 novembre 2018 pour intégrer les cadres d'emplois des ingénieurs et des éducateurs de jeunes enfants.

Le Président précisera que le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent

Les bénéficiaires :

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- Les attachés
- Les conseillers sociaux éducatifs
- Les rédacteurs
- Les ingénieurs
- Les techniciens
- Les agents de maîtrise
- Les adjoints techniques
- Les animateurs
- Les adjoints administratifs
- Les agents sociaux, ATSEM
- Les adjoints d'animation
- Les éducateurs de jeunes enfants

L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de **critères professionnels** tenant compte :

Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :

- Niveau hiérarchique,
- Niveau de responsabilité

De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions

- Expérience professionnelle,
- Ancienneté au sein de la collectivité et/ou des 3 collectivités historiques (Aunay Caumont Intercom : 01/01/2004 ; Villers Bocage Intercom : 01/01/2004 ; Syndicat Mixte du Pré-Bocage : 01/01/2005),
- Formation professionnelle,
- Niveau d'autonomie

Sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

- Risques liés au poste,
- Contraintes horaires,
- Missions complémentaires.

Monsieur le Président proposera de fixer **les groupes** et de retenir **les montants maximums annuels** selon les arrêtés ministériels en vigueur.

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle.

Le montant de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les 4 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

Périodicité du versement de l'IFSE :

L'IFSE est versée mensuellement.

Modalités de versement :

Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail.

Le CIA (Complément Indemnitare)

Un complément indemnitaire pourra être versé en **fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel**. Le complément indemnitaire sera déterminé en tenant compte des critères suivants :

- Surcharge exceptionnelle de travail
- Mise en place d'un projet
- Mission spécifique supplémentaire

Exclusivité :

Le complément indemnitaire est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

Attribution :

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Les membres du conseil sont invités à se positionner sur l'application du régime indemnitaire (IFSE et CIA) selon les modalités suivantes :

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sans le vote de Jean Paul THOMAS décide :

- **ATTRIBUER l'IFSE** aux éducateurs de jeunes enfants et aux ingénieurs à partir du 1^{er} juillet 2020,
- **PERENISER l'IFSE** dans les conditions indiquées ci-dessus
- **PÉRENNISER** le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus.
- **PRÉVOIR** la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.
 - Que les primes et indemnités **SERONT REVALORISÉES** automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
 - Que les crédits correspondants **SERONT CALCULÉS** dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.
- **DE L'APPLICATION** pour les cadres d'emplois au fur et à mesure de la parution des décrets d'application

DELIBERATION 20200716-21 : RH_DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Président précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATEGORIE : A		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
ADMINISTRATIVE	Attaché principal	100%
TECHNIQUE	Ingénieur principal	100%
MEDICO SOCIAL	Educateur principal de jeunes enfants classe exceptionnelle	100%
MEDICO SOCIAL	Educateur principal de jeunes enfants de première classe	100%
CATEGORIE : B		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100%
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%
TECHNIQUE	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100%
TECHNIQUE	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%
MEDICO SOCIAL	Assistant sociaux éducatif principal	100%
ANIMATION	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	100%
ANIMATION	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	100%
CATEGORIE : C		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
ADMINISTRATIVE	Adjoint administrative principal de 2 ^{ème} classe	100%
ADMINISTRATIVE	Adjoint administrative principal de 1 ^{ère} classe	100%
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%
TECHNIQUE	Agent de maîtrise principal	100%
MEDICO SOCIAL	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	100%
MEDICO SOCIAL	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	100%
ANIMATION	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100%
ANIMATION	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100%

Les membres du conseil, doivent se positionner pour retenir ou non le tableau le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus et autoriser le Président à signer tout document afférent.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sans le vote de Jean Paul THOMAS décide :

- **D'APPROUVER** le ratio d'avancement à 100% pour l'ensemble des filières comme présenté ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le président à signer les documents afférents.

INFORMATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

INFORMATION_AG_PSLAVILLERS-BOCAGE/VALD'ARRY **NOUVEAUX PROFESSIONNELS INTERESSES**

Une infirmière, présente actuellement à la pépinière d'entreprises Prébo'Cap, et un jeune médecin ont manifesté leur intérêt pour le Pôle de Santé, site de Villers-Bocage. Un nouveau médecin a également fait part de son souhait de rejoindre l'antenne de Val d'Arry.

INFORMATION_AG_PSLACAUMONT_SUR_AURE **NOUVEAUX PROFESSIONNELS INTERESSES**

Une sophrologue, proposant déjà une permanence, 1 fois par semaine à la mairie de Caumont-sur-Aure, a manifesté son intérêt pour le futur Pôle de Santé. Un médecin généraliste a également manifesté son intérêt à rejoindre le Pôle.

PROSPECTIVE ET ANIMATION TERRITORIALE

INFORMATION_PAT_REHABILITATION_MSAPVILLERS **BOCAGE CONTRAT DEPARTEMENTAL TERRITOIRE AVIS ELIGIBLE**

Pré-Bocage Intercom a soumis le projet de réhabilitation de la Maison de services au Public de Villers-Bocage, le 10 janvier dernier, au Conseil départemental pour avis d'éligibilité au contrat de territoire. A l'issue de l'instruction du projet par les services techniques et les commissions du Département pour avis d'opportunité, celui-ci est déclaré éligible au contrat de territoire 2017/2021 sous réserve de prévoir un espace d'attente et, si possible, un ordinateur en libre-service (fourni par le Département).

INFORMATION_PAT_PSLA VILLERS-BOCAGE/VAL **D'ARRY CONTRAT DEPARTEMENTAL TERRITOIRE NOTIFICATION SUBVENTION**

Pré-Bocage Intercom a déposé une demande de subvention d'un montant de 204 420 € pour le PSLA bi-site Villers-Bocage/Val d'Arry de Villers-Bocage. La commission permanente du Conseil Départemental du 3 mars 2020 a attribué, dans le cadre du contrat départemental de territoire, une subvention de 204 420 € au projet.

INFORMATION_PAT_PSLA CAUMONT-SUR-AURE **CONTRAT DEPARTEMENTAL TERRITOIRE DEPOT DOSSIER SUBVENTION**

Le dossier de demande de subvention pour un montant de 177 209,89 € a été déposé auprès du Conseil départemental le 25 mai 2020 dans le cadre du contrat départemental de territoire.

INFORMATION_PAT_COMMUNICATION_MAGAZINE HABITAT

Pour rappel, un magazine de l'habitat va être réalisé pour promouvoir la politique globale de l'habitat de PBI auprès des habitants du territoire. Ce document sera piloté par le service communication de PBI.

Le gouvernement a annoncé le 8 septembre 2019 le lancement d'un nouveau programme en 2020 : le « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) ». Il vise à aider les Français à se repérer et à se faire conseiller, et ainsi savoir quels travaux effectuer pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage. Le déploiement de ce programme sur tout le territoire français reposera sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires, et prioritairement des régions.

Dans l'attente d'informations sur ce nouveau programme, la partie « Rénovation Energétique » ne pourra être traitée dans le magazine. C'est pourquoi, la publication du magazine Habitat est pour le moment reportée.

INFORMATION_PAT_COMMUNICATION_SITE INTERNET STATISTIQUES PENDANT LE **CONFINEMENT**

Bilan du site internet de Pré-Bocage Intercom et influences de la réouverture des déchèteries sur la fréquentation du site.

La fréquentation a augmenté en mois constant sur avril et mai 2020. Ceci s'explique par un besoin d'informations des administrés sur les conditions d'ouvertures des différents services publics sur la période de confinement.

Le mois d'avril comptabilise à lui seul l'équivalent d'un quart des vues de 2019 en raison de la réouverture des déchèteries.

La fréquentation a été favorisée par 2 facteurs :

- La mise en ligne accrue d'articles pour informer quotidiennement les administrés et les entreprises sur les ouvertures de services, les différents dispositifs d'aides, d'entre-aide, offres d'emploi sur le territoire...
- La mise en place d'une page Facebook spécial COVID-19.

INFORMATION_PAT_COMMUNICATION_PAGE FACEBOOK PRE-BOCAGE INTERCOM SPECIAL CONFINEMENT

A l'occasion de l'entrée en période de confinement et afin de compléter les canaux de communication existants, une page facebook « Pré-Bocage Intercom Spécial Confinement » a été créée le 30 mars.

L'objectif est de relayer les actualités du site internet sur la page facebook. Dès qu'une actualité est créée sur le site internet, elle est de manière automatique envoyée sur la page facebook. En phase de déconfinement, la page a été renommée **Pré-Bocage Intercom (@prebocageintercom14)**

Statistiques de la page au 09/06/2020 :

J'AIME : 289 - Le nombre de J'aime de la page est à améliorer

Couverture publications : entre 150 et 823

La couverture correspond au nombre de personnes qui ont vu du contenu issu de la Page ou concernant cette dernière.

Actualités les plus vues :

- Déchets : communiqué du Président (823) et réouverture déchèterie (764 – 675)
- Développement économique : 639 (impulsion relance)

Messages privés depuis la page : demandes informations horaires PI14, Alerte sur dépôts sauvages près de la déchèterie de Livry, mécontentement sur réouverture des déchetteries (plusieurs messages de la même personne). A chaque fois, une réponse a été apportée.

INFORMATION_PAT_PCAET_LEADER DEMANDE SUBVENTION_RECRUTEMENT CHARGE DE MISSION PCAET

Afin de cofinancer le poste d'un(e) chargé(e) de mission PCAET/Transition Energétique, la communauté de communes a déposé une demande de subvention LEADER, le 9 avril 2020.

Montant plafond de la subvention sollicitée : 50 0000 € (pour trois ans) sur un montant total de 157 694.67 € sur trois ans (salaires bruts et charges et frais de personnel).

INFORMATION_PAT_PCAET_LIVRET PROGRAMME D'ACTIONS

Réalisation en cours d'un livret de présentation des fiches actions à destination des élus, des partenaires du PCAET et du grand public.

Sortie prévue en septembre 2020 en version papier dans les MSAP et en version électronique sur le site internet.

INFORMATION_PAT_PCAET_PLANS CLIMAT ET AGRICULTURE

Mme Solier, Vice-Présidente de PBI et Présidente de la Commission Prospective et Animation territoriale, a assisté au 2e atelier « Plans climat et Agriculture » organisé par le SDEC Energie en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Cette réunion a porté sur le stockage du carbone dans les sols, le dispositif départemental de reconstitution bocagère et valorisation durable du bocage et la présentation de Normandie Forêver, un dispositif régional de compensation carbone.

INFORMATION_PAT_PCAET_PARTICIPATION RESEAUX ET REUNIONS TECHNIQUES

PBI, au travers de l'agent référent PCAET participe à des réunions techniques / groupes de travail en visio-conférence :

1/ Réseau des PCAET du Calvados à l'initiative de la DDTM et du SDEC Energie

Ce réseau a pour but de fédérer l'ensemble des techniciens du Calvados, porteur d'un PCAET.

L'objectif est le partage d'expériences puisque tous les EPCI ne sont pas au même niveau d'élaboration ou de mise en œuvre et la formation des techniciens

La prochaine réunion technique du réseau PCAET du Calvados s'est tenue le 18 juin 2020 :

- présentation par le CEREMA de son outil Clim'Urba, un outil au service de la planification pour la prise en compte du changement climatique et des PCAET.

2/ Groupe de travail technique Commission Consultative de la Transition Energétique du SDEC Energie

- Réunion de travail en avril

- Travail en cours sur la formation « Sensibilisation des élus des EPCI » sur la thématique de la transition énergétique et des PCAET.

3/ Suivi du PCAET – accompagnement SDEC Energie

1^{ère} Réunion « accompagnement SDEC ENERGIE et mise en œuvre du PCAET » – 24 juin 2020

- Définir les besoins et pistes d'accompagnement pour le suivi du PCAET PBI (dans le cadre de la convention signée avec le SDEC Energie)

INFORMATION_PAT_BILAN COMMISSION PROSPECTIVE ET ANIMATION TERRITORIALE

Les sujets traités depuis 2017

Politiques de contractualisation : Contrats de territoire, fonds européens, appels à projet (AAP), appels à manifestation d'intérêt (AMI) :

Présentation des différents contrats (Etat, Région, CD14), travail mené en partenariat avec les cofinanceurs et les communes sur le diagnostic territorial et les projets structurants du territoire

Suivi des demandes de subventions

Présentation des Appels à Manifestation d'intérêt et Appels à projets nationaux, régionaux et départementaux.

Stratégie territoriale

Projet de territoire 2017/2020 : Elaboration du diagnostic territorial et de la stratégie territoriale 2017/2020 avec co-construction avec les commissions PBI et les agents.

Politique de Développement durable :

Plan Climat Air Energie Territorial : Elaboration et mise en œuvre du PCAET et de la communication (en lien avec le COTECH PCAET) -

Cadastre solaire : travail sur la mise en place du service et communication de Soleil14

Agence de développement durable de Normandie : travail en partenariat sur les études de revitalisation bourgs

Projets transversaux : SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable et de l'égalité des territoires), SDAASP (Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public),

Communication :

Création de la Plateforme numérique citoyenne, suivi de l'activité, mises à jour/création de nouvelles rubriques,

Salon Habitat

Elaboration de la stratégie de communication (positionnement, charte graphique) et du plan de communication, Salon habitat, salon gourmandises

Supports de communication de la collectivité

Attractivité territoriale :

Normandie Attractivité : élaboration d'un plan d'actions pour mettre en valeur les atouts du territoire et les promouvoir

Calvados attractivité : nouveaux arrivants

RESSOURCES HUMAINES

INFORMATION : RH_ORGANISATION DU SERVICE DECHETS RECYCLABLES

- Nomination stagiaire d'un ripeur gardien de déchèterie
- Lancement d'une procédure de recrutement pour un poste de ripeur gardien de déchèterie.

INFORMATION : RH_ORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE

- Renouvellement du contrat de technicien en charge du suivi travaux bâtiment
- Remplacement de l'assistante de gestion administrative dans le cadre d'un congé de maternité (remplacement prévisionnel pour la période du 18/05/2020 au 13/11/2020)

INFORMATION : ORGANISATION DU SERVICE CADRE DE VIE LOGEMENT

- Remplacement de Animateur/Animatrice Pi14 / chargé(e) de l'accueil sur Les Monts d'Aunay dans le cadre des congés annuels
- Renouvellement du contrat de l'animatrice du PI14 et de l'accueil sur les Monts d'Aunay

INFORMATION : ORGANISATION DU SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Nomination en contrat de travail à durée indéterminé du coordonnateur développement économique et marketing territorial

INFORMATION : ORGANISATION DU SERVICE DECHETS RECYCLABLES/COMMANDE PUBLIQUE

- Lancement d'une procédure de recrutement pour un poste d'assistant de gestion administrative / Assistant de gestion financière (commande publique-déchets recyclables)

VOIRIES BATIMENTS SENTIERS

INFORMATION : VBS_VOIRIE PROGRAMME ANNUEL BON DE COMMANDE N°3

Les travaux correspondants au bon de commande n°1 sont désormais terminés, seul les travaux sur la voie AZ5 ont été reporté à cause des conditions météorologique. La voie sera traitée à la rentrée en septembre.

Le bon de commande n°2 a été signé le 6 juin 2020, les travaux sont terminés eux aussi, à l'exception de la « rampe » d'accès à l'arrière du pôle de Les Monts d'Aunay. La question du stationnement cumulé des agents, des élus, du parc de véhicule de PBI, des travaux ainsi que les véhicules de la brasserie de l'odon ont rendus l'organisation du chantier impossible. Ces travaux se tiendront les semaines 30 et 31, en concertation avec les différents utilisateurs.

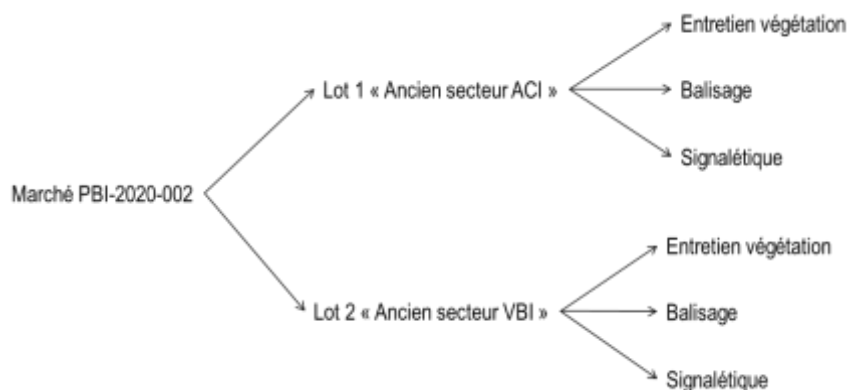
Le bon de commande n°3 est signé, les travaux se tiendront à la rentrée, à partir du 27 août 2020.

INFORMATION : VBS_INVENTAIRE DE VOIRIE 2020

L'inventaire de voirie 2020 est désormais arrêté.

INFORMATION : VBS_ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEES – PREPARATION D'UN NOUVEAU MARCHÉ

Le nouveau marché d'entretien des sentiers de randonnée est désormais en cours. Il se déroulera sur une période trois années (2020-2022).



Comme souhaité par les élus, il est réservé à l'insertion professionnelle et s'articule comme suit :

L'association Rivières&Bocages a été retenue pour le secteur dit « Anciennement VBI » et la BACER à été retenue pour le secteur dit « Anciennement ACI ».

Les deux premiers bons de commande concernant le premier passage ont été signés et les travaux sont terminés dans la majeure partie.

INFORMATION : VBS_POINT SUR LE TRAVAIL DU BUDGET INSCRIT DANS LA MAQUETTE BUDGETAIRE 2020

Les projets de travaux inscrits sur la maquette budgétaire ont été présentés aux membres de la commission.

Aucune remarque n'a été formulée au sujet des projets présentés ci-dessous :

Siège PBI	Défibrillateur	2160,00
Siège PBI	Réparation placo entrée et dalle de plafond	679,68
Siège PBI	Nettoyage façade entrée de la MSAP	5000,00
Siège PBI	Aménagement bureau service technique (existant)	8000,00
Pôle OM	Modification ou amélioration sur entrée	5000,00
Pôle OM	création de puit de lumière	3000,00
Pôle OM	Eclairage extérieur	987,60
Brasserie de l'Odon	vitrage à remplacer	2340,00
Za noires terres	Massifs paysagers	30400,00
Maison des associations	hotte local jeune	3000,00
Maison des associations	contrôle d'accès	12000,00
Maison des associations	Ravalement extérieur	7704,00
Maison des associations	Coupe feu sur gaine de ventilation	1000,00
Maison des associations	Reprise marquage pmr	2000,00
Piste d'athlétisme	réfection de la piste	143004,00
Gymnase des Monts d'Aunay	Cloisons bois mezanine	13752,00
Gymnase des Monts d'Aunay	Changement de portes	7692,00
Gymnase des Monts d'Aunay	Plomberie chaufferie	11615,92
Gymnase de Cahagnes	Panneaux de basket translucide	2000,00
Gymnase de Cahagnes	Ravalement mur et dessus d'acrotères	3000,00
Gymnase de Cahagnes	Dépoussiérage de la salle de sport	8000,00
Gymnase de Cahagnes	reparation vitrage	390,00
Gymnase de Villers	Travaux légionelle	5000,00
Gymnase du Val d'Arry	échelle à crinoline	540,00
Gymnase du Val d'Arry	Réparation gouttière	3549,60
Technique	etude et diag	5000,00
	Total TTC en €	286814,80

Certains travaux, et notamment la réfection de la piste d'athlétisme sont repoussés à l'année 2021.

INFORMATION : VBS_GYMNASSE DE VILLERS-BOCAGE : CONTROLE LEGIONELLE

Afin de surveiller les réseaux d'eau chaude et d'eau froide sur le gymnase de Villers-Bocage au sujet de la légionelle, de nouvelles analyses ont été réalisées le 30 janvier 2020.

Les résultats sont négatifs ou largement en dessous du taux légal.

Des tests seront effectués prochainement afin de vérifier l'efficacité du traitement mis en place.

INFORMATION : VBS_GYMNASSE DE VILLERS-BOCAGE : PANNE CHAUFFERIE

Depuis la mi-janvier, trois pannes successives de chauffage ont été constatées sur le gymnase de Villers-Bocage. Afin de rétablir le chauffage rapidement, des travaux ont été réalisés. Il est rétabli depuis le 27 janvier 2020.

INFORMATION : VBS_GYMNASSE DE CAHAGNES : PANNE CHAUFFERIE

Une panne de pompe à chaleur a été constatée dans le gymnase de Cahagnes depuis le 10 janvier 2020. Le remplacement de la pompe hydraulique été nécessaire pour pouvoir rétablir le chauffage. Les travaux ont été réalisés le mercredi 05 février 2020.

INFORMATION : VBS_GYMNASSE DE CAHAGNES : FAÏENCE VESTIAIRE ET AUTRES

La déclaration de sinistre concernant le décollement de la faïence dans le gymnase de Cahagnes a été réalisée le 15 janvier 2020 à l'assurance. La finalisation du dossier est en attente.

INFORMATION : VBS_GYMNASSE DE VAL-D'ARRY : GOUTTIERE LOCAL RANGEMENT

Des gouttières ont été abimées suite à des incivilités sur le gymnase de Val-d'Arry.

Trois propositions de réparations ont été faites lors de la commission :

- Option N°1 : Réparation à l'identique (gouttière carrée zinc à l'identique).
- Option N°2 : Réparation à l'aide d'un chéneau en tôle forte renforcé avec des crochets sur toute la longueur.
- Option N°3 : Réparation en gouttière zinc (gouttière zinc moulurée et crochet bandeau avec raidisseur).

La commission souhaite que l'option N°1 soit retenue car le risque de récurrence persiste et ce, malgré la mise en place de gouttière bien sûr plus résistantes, mais également beaucoup plus onéreuses.

INFORMATION : VBS_MAIISON DES ASSOCIATIONS : SECHE-LINGE

Une association du territoire reçoit gracieusement un sèche-linge à évacuation et souhaiterait pouvoir l'installer dans le local qu'elle occupe au sein de la Maison des Associations de Villers-Bocage.

Un carottage d'un mur du bâtiment est donc nécessaire afin de faire passer l'évacuation du sèche-linge.

Sous validation du service technique de PBI, les travaux seront effectués directement par l'association.

INFORMATION : VBS_ZONE D'ACTIVITES DE VILLERS-BOCAGE : INTERVENTION TEIM

Dans le cadre de la remise en état des candélabres détériorés sur la ZA des Noires Terres de Villers-Bocage, l'intervention de la TEIM a eu lieu, l'ensemble des travaux ont été effectués.

INFORMATION : VBS_ZONE D'ACTIVITES DE VILLERS-BOCAGE : CANDELABRES ENTREE STATION DE LAVAGE

Le candélabre placé à l'entrée/sortie de la station de lavage situé sur la ZA des Noires Terres de Villers-Bocage est détériorés.

Une réflexion avait été demandée lors de la commission du 08/01/2020 afin de savoir s'il devait être réparé et laissé sur place, ou bien déplacé pour réduire les risques de heurts.

Un devis a été réalisé comprenant la démolition du massif de l'ancien candélabre et la réfection de l'enrobé.

La commission est favorable à la réalisation des travaux.

INFORMATION : VBS_ZONE D'ACTIVITES DE VILLERS-BOCAGE : RECENSEMENT DES CANDELABRES DE LA ZONE D'ACTIVITES EN LIEN AVEC LE PLUI (ZONAGE ZU)

Dans le cadre du travail de recensement des candélabres de la ZA des Noires pour le transfert de la compétence « éclairage public » au SDEC, 190 mâts ont été comptabilisés. Pour le moment, seuls 142 mâts sont pris en charge par Pré-Bocage Intercom et les 48 restants sont toujours en charges de la commune de Villers-Bocage. Afin que l'intégralité des candélabres soit transférée au SDEC, une convention sera mise en place entre Pré-Bocage Intercom et la commune de Villers-Bocage pour récupérer en gestion les 48 mâts restants.

INFORMATION : VBS_GYMNASE DE VILLERS-BOCAGE : ETAT D'AVANCEMENT

•Suivi du marché :

Le COPIL de la phase APS s'est tenu le 23 janvier 2020.

Afin d'apporter si nécessaire des modifications au plan, le projet a été présenté aux élus et aux usagers sur deux temps distincts par la maîtrise d'œuvre. Elus et usagers ont exprimé leurs observations qui ont été prises en compte par la maîtrise d'œuvre présente. Ces observations seront examinées quant à leur possibilité de réalisation.

•Photovoltaïque :

Suite à une réunion de mise au point le 30 juin 2020 avec M.SUEUR, architecte, M.Mesnil, GCI Construction, M.le Président, M.Chedeville, M.Godard, Mme Leberrurier, et les services de PBI. Il a été évoqué l'idée de supprimer le photovoltaïque du projet de rénovation du gymnase. Les coûts estimatifs induits par les études et les différents renforcements nécessaires sont trop importants.

•Charpente bois :

Suite à l'étude réalisée concernant la charpente bois du gymnase et son renforcement, des recommandations ont été émises, notamment au niveau des hauteurs réglementaires minimales intérieures de la salle, en fonction des activités sportives pratiquées. Les choix de type de renforcement devront être en accord avec le projet architectural et le budget alloué à l'opération.

•Recensement des besoins de rangement des usagers réalisé.

•Décision du Bureau du 13/05/2020 :

Report à 2021 du projet de réhabilitation du gymnase de Villers-Bocage afin de prévoir le début des travaux en juin 2021 ; ce report permettrait aux associations de bénéficier de l'utilisation du gymnase jusqu'à cette date et de n'être pénalisées que sur la saison 2021-2022 de l'usage de celui-ci

Objectifs à venir :

- Phase APD avec présentation des coûts des travaux à la rentrée en septembre.
- Dépôt du dossier de demande de permis de construire.

INFORMATION : VBS_MSAP DE VILLERS-BOCAGE - REHABILITATION : ETAT D'AVANCEMENT

- Marché de la maîtrise d'œuvre :
 - 1^{er} Marché : procédure sans suite pour un motif juridique : discordance entre le CCP et l'acte d'engagement.
 - 2^{ème} Marché : publication semaine 28.

• Décision du Bureau du 13/05/2020 :

Report à 2021 du projet de MSAP de Villers-Bocage, tout en conservant l'avancée de la maîtrise d'œuvre sur 2020.

La commission Cadre de Vie du 04/02/2020 s'est interrogée sur la future partie destinée à l'accueil du public dans le bâtiment. Dans le cadre des prérogatives imposées pour la labélisation « Maison France Services », elle demande qu'une réflexion soit menée afin qu'une salle de réunion soit aménagée au rez-de-chaussée, et ainsi maintenir les ateliers en direction du public. L'accès PMR serait ainsi conservé. Elle demande si un agrandissement dans l'espace de stockage pourrait être envisagé.

Les membres de la commission Voiries/Bâtiments/Sentiers précisent qu'il est important de suivre les critères obligatoires afin d'obtenir le label « Maison France Services » et conserver les subventions.

INFORMATION : VBS_OUVRAGES D'ART – BILAN DE L'INVENTAIRE

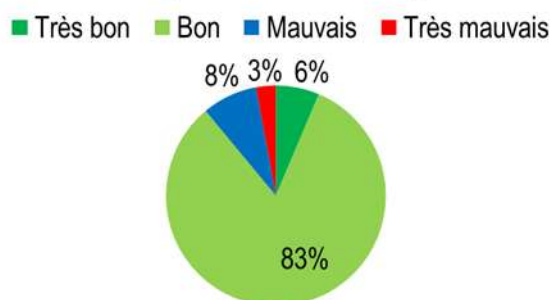
Le retour concernant l'inventaire des ouvrages d'art est clos. Afin d'avoir une idée de l'état général des ouvrages sur Pré-Bocage Intercom, une première analyse a pu être formulée concernant un panel de 17 communes.

Les résultats provisoires concernant cet inventaire sont les suivants :

- 227 ouvrages ont été analysés, correspondant à une moyenne de 13.30 ouvrages par communes.
- Sur 227 analysés, 172 retours comportent la notion de l'état de l'ouvrage

- 178 ouvrages sont constitués d'un ou plusieurs busages de différents diamètres.

Etat général des ouvrages



Concernant les caractéristiques des ouvrages, une grande majorité est en béton. Les autres sont constitués de pierre ou de plastique. Très peu d'ouvrages sont signalés par des panneaux.

La commission rappelle que le but de cet inventaire est de connaître plus précisément le patrimoine. Des études plus approfondies pourront être menées si besoin. Le cas échéant, un prestataire sera désigné pour réaliser ces travaux.

INFORMATION : VBS_REHABILITATION, 31 RUE DE VIRE – ACCUEIL AUX ENTREPRISES : ETAT D'AVANCEMENT

- Démolition terminée.
- L'entreprise de plomberie chauffage a commencé sa prestation.
- Espace stockage du R-0 : maçonnerie agglos et enduit terminés.
- Validation par les élus en bureau concernant certains devis des entreprises en plus et moins-value.

La livraison des travaux était prévue courant été 2020. A la suite de la crise sanitaire (COVID-19), l'ensemble des chantiers est arrêté. De plus, suite à des difficultés rencontrées à posteriori de l'élaboration des documents techniques du marché, il apparaît que de nombreux travaux supplémentaires ou non prévus au marché sont à réaliser. Les élus se sont prononcés favorablement en bureau décisionnel quant à la réalisation de ces travaux. Toutefois, ces derniers nécessitent de revoir l'enveloppe budgétaire allouée à l'opération et, le cas échéant, des modifications relatives aux documents contractuels du marché.

L'information suivante a notamment été exposée aux membres de la commission et du bureau : un mur d'agglos a été monté à une distance d'environ 1,80m de la porte d'accès au futur lieu de stockage des entreprises, frontalement à celle-ci, rendant toute manœuvre délicate.

Le 9 juin, un essai avec un gerbeur a été réalisé sur place. Il est possible d'utiliser ce type de matériel même si les dimensions de l'accès ne sont pas idéales. L'accès aux locaux avec un chariot élévateur y est donc impossible. À la vue des coûts nécessaires pour la modification des portes et du mur, les élus ont pris la décision de ne pas faire de modification de l'existant.

Concomitamment aux difficultés techniques évoquées ci-dessus et à la crise sanitaire ayant provoquée l'arrêt du chantier, l'architecte a transmis un planning prévisionnel de reprise prévoyant un redémarrage du chantier la première semaine de septembre. Toute les consignes de sécurité concernant la crise sanitaire seront mise en place, que ce soit en termes de nettoyage ou de circulation.

INFORMATION : VBS_REHABILITATION, 31 RUE DE VIRE – EXTENSIONS DES SERVICES : ETAT D'AVANCEMENT

- Démolition terminée.
- Validation par les élus en bureau concernant certains devis des entreprises en plus et moins-value.

La livraison des travaux était prévue courant été 2020. A la suite de la crise sanitaire (COVID-19), l'ensemble des chantiers est arrêté. De plus, et tout comme pour l'opération relative à l'accueil entreprises, des difficultés rencontrées à posteriori de l'élaboration des documents techniques du marché conduisent à devoir réaliser de nombreux travaux supplémentaires ou non prévus au marché. Les élus se sont prononcés favorablement en bureau décisionnel quant à la réalisation de ces travaux.

INFORMATION : VBS_PSLA DE VILLERS-BOCAGE : ETAT D'AVANCEMENT

- Date mise en ligne du marché travaux : le 28 février 2020.
- Date limite de remise des offres : le 31 mars à 12h, reporté au 25/05/2020 à 12h00.
- Commission MAPA d'analyse des offres : reportée au 23/06/2020.
- Commission MAPA d'attribution : 10/07/2020.
- Réunion préalable au démarrage de travaux : 10/09/2020.
- Démarrage des travaux : début octobre 2020.

INFORMATION : VBS_PSLA DE VAL-D'ARRY : ETAT D'AVANCEMENT

- 5 février 2020 : réception du procès-verbal de constat d'affichage du permis de construire.
- 20 février 2020 : commission analyses des offres.
- 05 mars 2020 : 2nd passage de l'huissier pour le constat d'affichage du permis de construire.
- 13 mars 2020 : commission MAPA d'attribution.
- 28 avril 2020 : réunion préalable au démarrage des travaux, de 16h à 18h, reportée au 12/06/2020.
- Mai 2020 : 1er coup de pelle le 22/06/2020.
- NOTA : Dans le cadre du confinement, les délais de recours ont été reportés au 18/06/2020, date du 3ème et dernier passage de l'huissier de justice.
- Concernant le lot 16 « Photovoltaïque », une consultation a été réalisée. Deux entreprises ont répondu. L'analyse en cours par la MOE est suspendue à l'avis favorable du contrôleur technique.

INFORMATION : VBS_PSLA DE CAUMONT-SUR-AURE : ETAT D'AVANCEMENT

- Phase APD validée.
- Devis démolitions, excavation et compactage validés.
- 05 mai 2020 : dépôt de la demande de permis de construire.
Selon planning prévisionnel de la SHEMA : démarrage des travaux pour décembre 2020.
Le nettoyage du site est terminé, la zone polluée a été traitée par l'entreprise Lair. Le COPIL PRO est prévu le 8 juillet 2020 afin de valider le terrain avec l'architecte, avancer sur le projet et échanger avec les professionnels de santé.

DECHETS-RECYCLABLES

INFORMATION : DR_COLLECTE ET TRI : SUITE PETITION RESIDENCE DE LA BARRONIE

Une rencontre des résidents représentants et du syndic Kappa Immobilier a eu lieu le vendredi 14 février dernier. Les résidents souhaitent avoir un abri bac et tambour sur place à l'extérieur ou à l'intérieur de la résidence. Le service déchets propose de mettre un abris bac et un tambour au sein de la résidence mais à proximité de l'entrée. Un courrier de réponse à la pétition a été envoyé en stipulant cette proposition. A ce jour, pas de retour du syndic de copropriété.

INFORMATION : DR_DECHETERIES : REPARATION DES NIDS DE POULE BAS DE QUAI

Les nids de poule en bas de quai à la déchèterie de Maisoncelles-Pelvey ont été réalisés le 10 mars 2020.

Détails des travaux réalisés : Reprofilage de la chaussée, Imprégnation, Couche d'accrochage, BBSG* 0/6 à 140 kg / m², Béton Bitumineux Semi Grénus.

INFORMATION : DR_REOM : DIFFERENCE ENTRE RI ET REOM

Il existe deux types de tarification incitative. La redevance incitative est calculée en fonction des déchets présentés. Les usagers paient une part fixe et à chaque levée, il n'y pas de forfait de levée. Le montant de la Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères est composé d'une part fixe à laquelle s'ajoute une part forfaitaire de levées + une part variable (levées supplémentaires). Elle varie généralement selon le nombre de personnes dans le foyer et le nombre de présentations du bac à la collecte.

INFORMATION : DR : DEPART D'UN RIPEUR – GARDIEN DE DECHETERIE

Suite au départ d'un ripeur-gardien de déchèterie, un recrutement a été fait début juin.

INFORMATION : DR : REORGANISATION SERVICE SUITE DEPART D'UN CHAUFFEUR-RIPEUR A LA RETRAITE

Suite au départ à la retraite d'un chauffeur-ripeur, une alternance entre deux chauffeurs ripeurs est mise en place sur la BOM concernée. Ces deux agents conduisent cette BOM 3 jours par semaine et sont ripeurs sur une autre BOM les 2 autres jours.

INFORMATION : DR : VISITE DE LA PLATEFORME DE DECHETS VERTS SEP

Afin de sensibiliser les gardiens de déchèterie une visite de la plateforme de déchets verts de SEP à Fontaine-Etoupefour a eu lieu le 11 février .Prochaine visite : sites de Sées et d'Alençon le 8 septembre prochain.

INFORMATION : DR_NOTE_COVID19_BUDGET : ETAT DES RESTES A RECOUVRER

Pour rappel, voici l'état des restes à recouvrer à la date du 5 mars.

Étiquettes de lignes	Somme de Reste à recouvrer	Montant émis	%
2013	1 386,01 €		
2014	2 920,93 €		
2015	12 488,41 €	1 718 884,35 €	0,73%
2016	394,28 €	1 793 942,98 €	0,02%
2017	52 226,23 €	1 976 114,01 €	2,64%
2018	67 513,49 €	1 996 370,21 €	3,38%
2019	223 697,76 €	2 028 746,29 €	11,03%
2020	779,49 €		
Total général	361 406,60 €	9 514 057,84 €	4%

A la date du 5 juin, pour l'année 2019, environ 80000 euros ont été payés par les usagers en 3 mois. Lors de la dernière vague de facturation, 1 028 850.75€ ont été émis.

Étiquettes de lignes	Somme de Reste à recouvrer	Montant émis	%
2013	1 350,60 €		
2014	2 900,93 €		
2015	11 973,28 €	1 718 884,35 €	0,70%
2016	15 959,94 €	1 793 942,98 €	0,89%
2017	32 306,13 €	1 976 114,01 €	1,63%
2018	57 250,90 €	1 996 370,21 €	2,87%
2019	141 811,28 €	2 028 746,29 €	6,99%
2020	830 907,03 €	1 028 850,75 €	80,76%
Total général	1 094 460,09 €	10 542 908,59 €	10%

INFORMATION : DR_NOTE_COVID19_BUDGET : LANCEMENT DU MARCHÉ D'ACHAT D'UNE BOM

Suite à la délibération prise en décembre 2019, le marché pour l'achat d'une BOM occasion récente avec option reprise d'un ancien matériel est lancé. Le marché comprend une offre de base pour un 19t et une variante obligatoire pour un 26t. Le financement de cet achat est prévu budgétairement via l'emprunt avec une enveloppe de 180k€TTC.

INFORMATION : DR_NOTE_COVID19 : FONCTIONNEMENT DU SERVICE PENDANT LE CONFINEMENT ET LA PHASE DE DECONFINEMENT

• **Service Collecte :**

Nous avons maintenu les tournées de collectes des OM et des recyclables pendant toute la durée de la crise sanitaire.

Le service a mis en place différentes mesures de protection pour les agents :

- Départs différés des BOM ;
- Passage d'un virucide dans les cabines des camions et dans les vestiaires ;
- Peu de changement d'équipe à la semaine dans chaque BOM ;
- Masques à disposition (dès la livraison), gel hydroalcoolique.

• **Service Déchèterie :**

Fermeture des déchèteries le 17 mars 2020 au matin par arrêté signé du Président de Pré-Bocage Intercom.

Réouverture par phase selon les besoins des professionnels dans un premier temps et selon les capacités d'enlèvement des prestataires de valorisation et de traitement des déchets dans un 2ème temps ;

- A compter du 2 avril ouverture pour les professionnels essentiels (de santé et commerces) et pour les artisans sur rdv ;
- A compter du 4 mai ouverture pour les particuliers uniquement pour les déchets verts, par zone et 1 passage par semaine. Maintien des rdv pour les professionnels sur 2 matinées par semaine ;
- A compter du 18 mai ouverture pour les particuliers pour l'ensemble des déchets sauf D3E et ampoules toujours par zone et 1 passage par semaine. Maintien des rdv pour les professionnels sur 2 matinées par semaine ;
- A compter du 2 juin, ouverture pour les particuliers et professionnels sans rdv, tous les déchets acceptés. Maintien d'un passage par semaine et par zone. Ouverture le samedi.

• **Service REOM:**

- Fermeture de l'accueil physique à compter du 17 mars maintien de l'accueil téléphonique ;
- Mise en télétravail des agents administratifs ;
- Facturation ;
- Gestion des mails ;
- Accueil téléphonique à distance ;
- Gestion des NPAI ;
- Renommage des pièces justificatives des administrés lors des distributions ;
- Réouverture de l'accueil physique sur rdv depuis le 18 mai ;
- Retour en présentiel de certains agents quotidiennement selon le plan de déconfinement puis de la totalité des agents du service.

INFORMATION : DR_NOTE_COVID19 : ORGANISATION DU SERVICE PENDANT L'ETE

Afin d'assurer la continuité du service pendant la période des congés d'été, nous avons recruté 2 contrats saisonniers :

- Saisonnier n°1 : du 6 juillet au 4 septembre à hauteur de 28 heures semaine en collecte,

- Saisonnier n°2 : du 20 juillet au 29 août à hauteur de 25 heures semaines en déchèterie

INFORMATION : DR_NOTE_COVID19_COLLECTE ET TRI : SEROC - EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI-RESULTAT DE LA CANDIDATURE

Le dossier a été déposé en mars 2020, le comité national de concertation s'est réuni le 23 avril. La candidature a été retenue pour un passage en extension des consignes de tri à compter en principe du 1^{er} octobre. Un travail est mené avec le Séroc et Citéo pour la mise en place de ces extensions. La date réelle sera communiquée dès validation de nos partenaires. La communication sera alors adaptée auprès de la population.

AMENAGEMENT-URBANISME

INFORMATION : PLUI_PRESENTATION DES INDICATEURS DE SUIVI DES 2 PLUI

PLUi EST

Contexte :

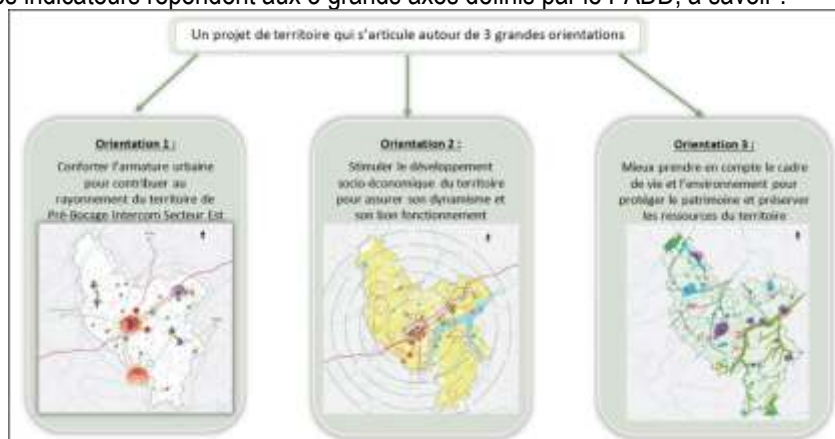
Dans le cadre de l'élaboration du PLUi Secteur Est et conformément à l'article R151-4 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation doit préciser les indicateurs de suivi.

Objectif :

Ces indicateurs de suivi ont pour objectif d'évaluer les résultats du PLUi dans les 9 ans au plus tard à date de l'approbation du PLUi. L'analyse de ces résultats donne lieu à une délibération par PBI afin de déterminer de l'utilité de réviser le PLUi.

Information :

Ces indicateurs répondent aux 3 grands axes définis par le PADD, à savoir :



PLUi OUEST

Contexte :

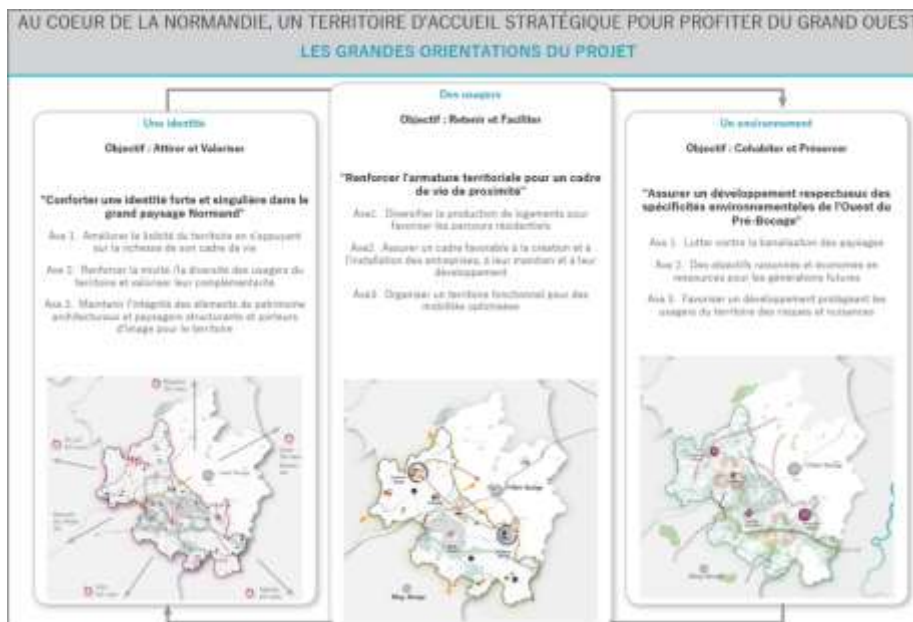
Dans le cadre de l'élaboration du PLUi Secteur Ouest et conformément à l'article R151-4 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation doit préciser les indicateurs de suivi.

Objectif :

Ces indicateurs de suivi ont pour objectif d'évaluer les résultats du PLUi dans les 9 ans au plus tard à date de l'approbation du PLUi. L'analyse de ces résultats donne lieu à une délibération par PBI afin de déterminer de l'utilité de réviser le PLUi.

Information :

Ces indicateurs répondent aux 3 grands axes définis par le PADD, à savoir :



INFORMATION : PLUI DEMANDE DE LA DDT86 AU SERVICE URBANISME DE PBI DE PARTICIPER A UN CLUB PLUI INTERDEPARTEMENTAL POUR TEMOIGNER DE LA STRATEGIE FONCIERE EN ZONE RURALE

Contexte :

Dans le cadre d'un club PLUi interdépartemental (Charente-Vienne et Haute-Vienne), la DDT86 sollicite PBI pour venir témoigner de la stratégie foncière en zone rurale.

Objectif :

La DDT86 souhaite avoir le retour d'expérience d'une collectivité rurale ayant approuvé et mis en œuvre des documents de planification territoriale sur l'aspect stratégie foncière. En effet, les dernières évolutions législatives et les prochaines vont demander aux collectivités de trouver de nouveaux outils pour développer l'habitat, l'économie, etc. et cela va donc demander d'avoir une approche différente en matière de stratégie foncière.

Information :

Ainsi, la DDT86 souhaite savoir si PBI est d'accord pour participer à cette réunion (Chargé d'études PLUi + Vice-Président en charge de l'urbanisme) qui se tiendra :

- Soit fin juin – début juillet 2020 ;
- Soit début septembre 2020.

INFORMATION : PLUI_RECOURS A L'ENCOTRE DES PLUI ET DU PLU DE VILLY-BOCAGE

Contexte :

Après l'approbation des différents documents de planification de PBI, plusieurs recours ont été adressés à PBI afin d'annuler les délibérations ayant approuvé ces différents documents.

Document concerné	Nom du requérant	Type de recours	Synthèse de la demande	Avancement
PLUi Ouest	Commune de Brémoy	Recours gracieux	Annulation de la délibération approuvant le PLUi pour illégalités de formes et de fond	Refus implicite
PLUi Ouest	M. et Mme Heuzé	Recours gracieux	Annulation de la protection paysagère - la trame de protection paysagère dans le bourg de Jurques	A proposer en Conseil communautaire
PLUi Ouest	Groupe Carrière de Mouen	Recours contentieux	Annulation de la délibération du 18/12/2019 du PLUi – pour supprimer une protection EBC	Mémoire transmis au TA
PLUi Ouest	M et Mme Dorléans	Recours contentieux	Annulation de la délibération du 18/12/2019 du PLUi – pour supprimer un classement en zone N de leurs parcelles et une protection EBC d'une partie de ces parcelles	Mémoire en cours de rédaction
PLUi Est	M. Chevalier	Recours TA	Annulation de la délibération approuvant le PLUi pour excès de pouvoir - illégités externe et interne Décision de ne pas maintenir la parcelle AH 67 en zone urbaine activité économique (1,2Ha)	Mémoire transmis au TA
PLU Villy-Bocage PLUi Est	M. et Mme De Ruy	Recours gracieux puis Recours TA	PLU : - Recours gracieux contre le PLU de Villy-Bocage avec rejet implicite de PBI pour demander le classement de parcelles en U alors que le PLU les classent en N - Recours TA contre le PLU à la suite du rejet implicite du recours gracieux PLUi : - Recours TA contre le PLUi pour demander le classement de parcelles en U alors que le PLUi les classent en N	Mémoire transmis au TA Mémoire transmis au TA

INFORMATION : PLUI _ ADS_PRISE EN MAIN ET INTERPRETATION DES REGLEMENTS DES PLUI EST ET OUEST PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR

Contexte :

Après avoir instruit et pris en main plus de 86 demandes d'autorisation, le service instructeur a pu réellement appliquer les règlements des 2 PLUi.

Objectif :

Il est validé le fait de réaliser une note en plus de la proposition technique d'arrêté faite par le service instructeur pour les demandes d'urbanisme pouvant appeler à interprétation et/ou pouvant présenter une fragilité juridique potentielle.

INFORMATION : ADS_TRANSMISSION D'UN COURRIER D'INFORMATION A LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE BASSE-NORMANDIE (RAPPEL DE L'APPLICATION / DES MODALITES D'INSTRUCTION DU DROIT DE PREEMPTION SUR PBI)

Contexte :

Le droit de préemption a été approuvé le 18/12/2019 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du territoire. Ce qui induit que chaque vente de biens situé sur ces zones.

Objectif :

Chaque vente de terrain et bâti donne lieu une demande d'intention d'aliéner pour savoir si le droit de préemption s'applique sur chaque vente.

Information :

La durée d'instruction légale pour une DIA est de 2 mois à date de dépôt en mairie. Or le service instructeur fait face à de nombreux appels de la part d'office Notariale demandant de réaliser la DIA expressément.

Il est important de savoir que le service instructeur réalise des DIA tous les 15 jours et ne fait pas courir les 2 mois si le flux des dossiers le permet. Dans l'attente d'un nouvel instructeur, il est difficile pour le service de répondre positivement à leur demande sous peine de ne plus proposer d'arrêté sous les délais impartis en instruction d'autorisation des sols.

Un courrier adressé à la chambre des notaires de la Basse Normandie a été soumis à M. LEGUAY pour rappeler le fonctionnement et les délais impartis pour une DIA.

INFORMATION : ADS_ORGANISATION D'UNE REUNION POUR LES SECRETAIRES DE MAIRIE AVEC LE SERVICE URBANISME. REPORT COVID-19

Contexte :

Suite à l'application et la prise en main des PLUi Est et Ouest pour l'ensemble des communes, les secrétaires de mairie sont revenues vers le service urbanisme pour demander une formation collective.

Objectif :

Comme chaque année un temps d'échange et de formation est proposé aux communes (secrétaire et élus).

Information :

Afin de répondre au caractère d'urgence et en même temps s'adapter aux temps des élections, différents créneaux sont proposés pour participer à la prochaine réunion de formation « Service Instructeur et Mairies » :

Suite à la crise sanitaire, les créneaux proposés sont reportés courant septembre avec deux créneaux :

- le mercredi 16 septembre à 14h00 et
- le jeudi 17 septembre à 10h00

Cette réunion aurait pour ordre du jour comme première proposition :

1- Bilan 2019 (activités, dépôts...);

2- Retour / Rappel sur l'instruction :

2.1. Retour sur la convention signée entre les communes et le service instructeur (qui fait quoi)

2.2. Dépôts des autorisations et effets sur le NETADS (PC/PCMI, avis de dépôts, diffusion des avis, modalités d'envoi des arrêtés, production des CUa ...)

2.4. Nouvelles constructions autorisées en Carte Communale

2.5. Discussion autour de la lettre d'information

3- Prise en main et application des PLUi EST et OUEST

3.1. PLUi EST

3.2. PLUi OUEST

4- Prise en main et application des DIA

4.1. Retour sur le droit de préemption urbain et ses effets

4.2. Fonctionnement et protocole établi (en cas de non-préemption et de préemption)

4.3. Présentation logiciel NETdia

INFORMATION : PLUI _ ADS_ RETOUR SUR LES DOCUMENTS D'INFORMATION DU SERVICE URBANISME : LES DEUX MODES D'EMPLOIS DES PLUI EST ET OUEST**Les deux modes d'emplois des PLUi Est et Ouest.****Contexte :**

Les modes d'emploi des PLUi ont été transmis aux élus le 25 février 2020.

Objectif :

La commission doit transmettre ces remarques afin de valider les modes d'emploi des 2 PLUI puis les diffuser aux élus et à la population.

Information :

- Un travail va être fait avec le CAUE avant la diffusion de ces 2 modes d'emploi pour définir les modalités de consultation des architectes conseils à indiquer dans ces documents.
- Ces modes d'emploi ont été diffusés à toutes les Mairies courant mars

INFORMATION : URBA_PLUI_ NOTE_COVID19_CLOTURE DES MARCHES DES DEUX PLUI**Contexte :**

A la suite de l'approbation des PLUi et des démarches administratives suivant ces approbations, les marchés sont clôturés.

Objectif :

L'objectif est de finaliser financièrement et administrativement les deux procédures de PLUi.

Information :

• Les dernières factures ont été traitées au mois d'avril 2020 :

o PLUi Ouest : 4.749,6€ TTC (VE2A)

o PLUi Est : 15.360€ TTC (Planis) et 1.380€ TTC (CDHAT) soit 16.740€ TTC

• Ainsi, après la clôture de ces deux procédures, les demandes de subventions vont être transmises auprès des services de l'Etat.

Récapitulatif des dépenses pour le PLUi Secteur Ouest :

Type de dépense	Montant HT	Montant TTC	Réalisé
Marché (VEA)	188 005 €	225 606 €	En totalité
Etudes complémentaires (zones humides, loi Barnier, etc.)	13 225 €	15 870 €	En totalité
Frais de procédures	4 115,72 €	4 938,87 €	En totalité
Enquête publique	25 428,72 €	30 316,08 €	En totalité
Auditions (marché)	7 500 €	9 000 €	En totalité
TOTAL	238 274,44 €	285 730,95 €	En totalité

Récapitulatif des dépenses pour le PLUi Secteur Est :

Type de dépense	Montant HT	Montant TTC	Réalisé
Marché (Planis)	188 678,00 €	226 413,60 €	En totalité
Etudes complémentaires (zones humides, loi Barnier, etc.)	22 825,00 €	27 390,00 €	En totalité
Frais de procédures	4 795,00 €	5 754,00 €	En totalité
Enquête publique	28 091,28 €	33 709,53 €	En totalité
Auditions (marché)	5 614,17 €	6 737,00 €	En totalité
TOTAL	250 003,45 €	300 004,13 €	En totalité

INFORMATION : URBA_PLUI_NOTE_COVID19_DOCUMENTS EN LIGNE**Contexte :**

A la suite de leur approbation, les 2 PLUi sont mis à disposition du public et sur les logiciels ADS.

Objectif :

Ces mises en lignes répondent à deux objectifs :

- Rendre accessible ces 2 documents à l'ensemble de la population et faciliter la prise en main par les modes d'emploi ;
- Intégrer ces 2 documents dans :
 - Le logiciel NetADS => traiter plus facilement les demandes ADS pour le service instructeur et les mairies ;
 - Mapéo => permet de consulter l'ensemble des données s'appliquant à une parcelle pour le service instructeur et les mairies.

Information :

- Géoportail : mise en ligne le 13 mars 2020 pour le PLUi Ouest et le 19 mars 2020 pour le PLUi Est ;
- Site internet : PLUi en ligne depuis janvier 2020 et les modes d'emploi depuis 15 avril 2020 ;
- Mapéo : mise en ligne prévue première semaine de mai 2020.

INFORMATION : URBA_ADS_NOTE_COVID19_ARRIVEE DU NOUVEL INSTRUCTEUR

PBI a procédé au recrutement d'un nouvel instructeur au sein du service urbanisme. Sa prise de poste s'est effectuée le 4 mai 2020 à distance au vu des circonstances exceptionnelles.

INFORMATION : URBA_ADS_NOTE_COVID19_IMPACTS REGLEMENTAIRES DES ORDONNANCES GOUVERNEMENTALES APRES LE 11 MARS 2020**Contexte :**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'Etat a pris une série de mesures concernant les délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période.

Objectif : L'objectif est de permettre à l'ensemble des services administratifs de mettre en place une nouvelle organisation de travail en privilégiant au maximum le télétravail et de suspendre les délais d'instruction pour les collectivités ne pouvant pas assurer une continuité de service durant cette période exceptionnelle.

Information :

L'Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 modifiée relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, notamment son article 12 ter, a permis, dès sa décision, de mettre en application et d'organiser des dispositions spécifiques de suspension des délais organisées (parce que, en l'absence de ces dispositions, une décision aurait été tacitement acquise).

Tous les délais d'instruction qui avaient commencé à courir avant le 12 mars 2020 ont donc été suspendus à compter de cette date et leur cours ont repris à compter du 24 mai 2020 ;

L'application de cette suspension est mentionnée dans chaque document transmis afin de justifier que cet acte est pris sans que « apparemment », les règles de droit commun seules ne l'aurait pas permis.

o Dans chaque proposition d'arrêté, cette ordonnance est visée et motivée,

o Dans tout courrier délivré pendant l'instruction (demande de pièces complémentaires, majoration, consultation de services, ...) la mention de cette suspension figure également à titre informatif.

INFORMATION : URBA_ADS_NOTE_COVID19_BILAN D'ACTIVITE DEPUIS JANVIER 2020 ET PENDANT LE CONFINEMENT

Contexte :

Un retour sur l'activité semestrielle (de janvier à mai) est particulièrement intéressant avec plusieurs événements particuliers qui se sont corrélés :

- Instruction des autorisations du sol sur l'ensemble des communes de Pré-Bocage Intercom et application du droit de préemption sur toutes les zones U et AU déclenchant des demandes d'intention d'aliénés.

- Arrivée d'un nouvel instructeur début mai.

Objectif :

Comparer cette période inédite avec les années antérieures pour connaître l'évolution des dépôts.

Information :

Une évolution nette est marquée les 2 premiers mois, avec 62 et 56 dépôts de dossiers, qui s'infléchit presque de moitié en mars et avril, avec 39 et 34 dossiers, pour revenir à 50 dépôts de dossiers en mai.

Depuis le 18/12/2019, il faut ajouter à ce temps imparti à l'instruction des demandes d'autorisation du sol (hors CUa), l'instruction des déclarations d'intention d'aliéné déclenchée par l'application du droit de préemption urbain précité.

L'activité d'instruction des DIA a augmenté de +105% par rapport à la moyenne annuelle depuis 2016.

Depuis 2016 le service instructeur traite en moyenne 118 DIA par an. Depuis mai 2020, le service instructeur a déjà instruit 127 DIA.

INFORMATION : URBA_NOTE_COVID19_LETTR E D'INFORMATION - RETOUR SUR LA LETTR E D'INFORMATION POUR L'HIVER 2020

Contexte :

La lettre d'information pour l'hiver 2020 a été transmise aux élus pour validation le 25 février 2020 et présentée en commission du 05/03/2020. A la suite de celle-ci, la commission s'attachait à transmettre ses remarques afin de valider la lettre d'information hiver 2020 pour l'envoyer à l'ensemble des maires par la suite.

Objectif :

Cette lettre d'information finalisée doit être maintenant transmise aux mairies.

Information :

Cette lettre d'information est jointe à cette note et sera transmise par mail à l'ensemble des communes de PBI dès lundi 15/06/2020. Le tableau de synthèse des nouveaux liés au COVID-19 y sera joint.

INFORMATION : URBA_PLAN_PAYSAGE_ NOTE_COVID19_PRESENTATIONS DES FICHES ACTIONS DETAILLEES**Contexte :**

Afin de finaliser le Plan paysage de PBI, des fiches actions ont été rédigées par le service urbanisme.

Objectif :

Ces fiches actions vont permettre :

- De donner des idées sur comment mettre en pratique les différentes actions prévues ;
- D'accéder à des liens pour que chacun puisse avoir la possibilité d'approfondir ces connaissances sur l'ensemble des thématiques développées dans le Plan paysage.

Information :

L'ensemble des fiches actions seront mises en ligne très prochainement sur le site internet de Pré-Bocage Intercom. Elles pourront également être transmises à l'ensemble des partenaires ayant participé à l'élaboration du Plan paysage et aux acteurs étant susceptibles d'avoir un lien avec les différentes actions définies.

INFORMATION : URBA_PLAN_PAYSAGE_ NOTE_COVID19_CLOTURE DU MARCHE ET DERNIERE DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE A LA DREAL**Contexte :**

A la suite de la validation du Plan paysage par PBI et par la DREAL, le marché est clôturé.

Objectif :

L'objectif est de finaliser financièrement et administrativement la procédure de Plan paysage.

Information :

- Les dernières factures ont été payées fin 2019 ;
- Afin de valider le versement de la dernière subvention de la DREAL (15.000€), le service urbanisme a transmis les éléments suivants le 09 avril 2020 à notre partenaire :
 - L'ensemble des documents constituant le Plan paysage ;
 - Le courrier du président de Pré-Bocage Intercom attestant le parfait achèvement de la procédure ;
 - L'attestation datée et signée par l'agent comptable public des dépenses réalisées pour cette étude ;
 - L'ensemble des factures pour cette étude ;
 - La convention signée entre la DREAL et Pré-Bocage Intercom pour cette étude ;
 - Le RIB de Pré-Bocage Intercom.

DEVELOPPEMENT-ECONOMIQUE**INFORMATION : DEV_NOTE_COVID19_LE POINT SUR LES DISPOSITIFS ET LES AIDES AUX ENTREPRISES (ET DISPOSITIF EXCEPTIONNEL POUR LE ZOO DE JURQUES)**

Le soutien aux entreprises a pris plusieurs formes et a évolué depuis le mois de mars.

Après les aides gouvernementales (fonds national de solidarité - volet 1 et 2), la Région Normandie a mis en place un volet 3 nommé « Impulsion relance » en partenariat avec les intercommunalités normandes, dont PBI.

Chômage partiel, formation à distance, conseil aux entreprises, parallèlement à divers dispositifs, les collectivités et la Région ont parfois mobilisé des aides exceptionnelles, ce fut le cas pour le Zoo de Jurques qui a bénéficié d'un prêt à taux zéro de 200k€ accordé par la Région Normandie.

INFORMATION : DEV_NOTE_COVID19_PORTEURS DE PROJETS ACCOMPAGNES DEPUIS LA DERNIERE CDE DU 19/02/2020

Activité du service et porteurs de projets accompagnés :

1. Continuité du service développement économique grâce au télétravail ;
2. Progression de l'activité du service malgré la crise sanitaire ;

3. 51 nouveaux porteurs de projets accompagnés entre le 01 01 2020 et le 07 07 2020 dont 24 nouveaux porteurs de projets accompagnés depuis le 17 03 2020 parallèlement à la diffusion d'information et aux redirections vers les plateformes de soutien aux entreprises du gouvernement ;
 - Travail sur l'aménagement de l'îlot Nord de la ZA de Villers-Bocage (dépôt du PA en cours...)
 - Travail sur l'aménagement de la ZA de Val d'Arry (dépôt du PA en cours...)
4. Négociation (travail en cours sur l'acquisition d'actifs pour les équipements installés dans A 4 S 3 et intégration de 2 nouvelles structures à Prébo'Cap 100% de taux de remplissage) CASA EAT (transformation alim et DU CHAMP A L'ASSIETTE (drive produits locaux) ;
5. Participation à distance aux réseaux des développeurs de la CCI Caen Normandie et de l'AD Normandie ;
6. 7 courriels diffusés à l'ensemble du listing entreprises de PBI (dispositifs d'aide aux entreprises, actualités, liens et contacts 27 mars 9 avril et 7 mai 4 juin 12 juin 22 juin 3 juillet;
7. Participation à la mise en oeuvre d'une commande groupée de masques (centralisation, conventions, diffusion) ;
8. Publication d'actualités relatives aux dispositifs d'aide aux entreprises et valorisation des initiatives locales (livraison à domicile, click and collect fabrication et diffusion de masques et d'équipements de lutte contre la propagation du virus, reprise d'activité.

INFORMATION : DEV_ NOTE_COVID19_IMPACT DU COVID 19 SUR L'ANIMATION ET LES EVENEMENTS (SALON DE L'HABITAT, FORMATION ARPE, FESTIVAL IMPULSION BUSINESS...)

1. Report à 2021 du Salon de l'Habitat organisé par l'UCIA du Pré-Bocage :
 - D'où un report à 2021 de la subvention de 2000€ inscrite au BP 2020
2. Report au 2nd semestre 2020 de l'action de formation des artisans locaux(RE 2020 et éco-matériaux) projetée avec l'ARPE Normandie ;
3. Report à 2021 du Festival Impulsion Business organisé par la CCI de Caen Normandie :
 - D'où un report à 2021 de l'enveloppe de 2400€ inscrite au BP 2020
4. A ce jour, l'impact sur les lignes budgétaires du développement-économique :
5. -4400€(événementsreportés),
+92250€(impulsionrelance).

INFORMATION : DEV_ NOTE_COVID19_INITIATIVES LOCALES, EMPLOIS, MASQUES ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION... (RETOUR SUR LES INFORMATIONS RELAYEES SUR LE SITE INTERNET DE PBI)

Commande groupée d'environ 103000 masques//28/04/2020

Fournisseur **GEDIVEPRO**–Montluçon

Pour les entreprises, les associations et les communes :

- 87250 masques chirurgicaux ;
- 5360 FFP2 ;
- 10180 tissus.

62 entreprises ont conventionné avec PBI pour bénéficier de la commande groupée :

- 5360 FFP2 (3,38€HT/unité)=19226.32€TTC ;
- 61150 masques chirurgicaux (0,62€HT/unité)=39998,22€TTC ;
- 1300 masques tissus–AFNOR (1,99€HT/unité)=2729.29€TTC.

Premières livraisons effectuées les **14 et 15 mai**/deuxième vague de livraisons autour du **2-3 juin 2020**.

Gestion et suivi des commandes de chaque entreprise (appels, mails, conventions, modifications commandes...)

Action complémentaire de l'offre artisanale du territoire//et parallèlement, diffusion des offres proposées par:

- L'UCIA du Pré-Bocage

- la CCI de Caen Normandie [<https://www.normandie.cci.fr/2020/04/21/approvisionnement-en-masques-et-equipements-de-protection/cci-caen-normandie>]
- BS production, Emotion Agency, 3D land, etc.

INFORMATION : DEV_NOTE_COVID19_IMPULSION RELANCE NORMANDIE

Mise à jour de l'extraction du tableau de suivi <https://adnpartner.net> du 22/06/2020

8 entreprises du Pré-Bocage ont déposé un dossier IRN auprès de l'ADN

Pour le moment, 1 seule a reçu une notification de subvention à hauteur de 1 000 €

Il est important de poursuivre la communication auprès des entreprises, même si parallèlement la Région et les territoires travaillent à optimiser/compléter ce dispositif > <https://www.normandie.fr/impulsion-relance-normandie>

INFORMATION : DEV_NOTE_COVID19_APPEL A PROJET DRACCARE

Dossier déposé le vendredi 19 juin 2020

Passage en comité de sélection le vendredi 26 juin 2020

Description du projet suite à la décision de bureau du 9 juin 2020

Retour non favorable de la DIRECCTE [Motif invoqué : priorité donnée aux dossiers à vocation régionale, aux enjeux de souveraineté nationale (filière pharmaceutique), et aux plateformes digitales « Marketplace ».

INFORMATION : DEV_NOTE_COVID19_PA ILOT NORD - ZA DES NOIRES TERRES

La demande de Permis d'Aménager [PA] sera déposée par PBI début juillet 2020

L'intercommunalité transmettra d'ici le 3 juillet 2020 un projet de convention relatif aux travaux d'accès que PBI devrait porter sur l'emprise communale le long du Boulevard du 13 Juin 1944

Cette convention fera l'objet d'une délibération de la commune de Villers-Bocage fin juillet et conditionnera l'instruction du PA

INFORMATION : DEV_NOTE_COVID19_PA ZA VAL-D'ARRY

La demande de Permis d'Aménager [PA] sera déposée par PBI entre le 26 juin et le 3 juillet 2020

Il y aura 2 PA = PA Nord composé des parcelles 3-4-5 / PA Sud composé des parcelles 6-7

Jones TP va intégrer la ZA cet été

INFORMATION : DEV_NOTE_COVID19_ESPACES ENTREPRISES 31 RUE DE VIRE - LES MONTS D'AUNAY

(commercialisation suivie par le service développement-économique/travaux et avenants suivis par le service technique):

- Impact sur le planning de l'opération(en cours d'évaluation) ;
- Démolition terminée ;
- L'entreprise de plomberie chauffage ventilation a commencé sa prestation ;
- Arrêt provisoire de chantier par Ordre de Service n°4 en datedu19/03/2020>reprise du chantier début juin(en attente de la validation de devis) ;
- Plans et modifications R-1 validés par le CHAB pour le CMP-EA ;
- Analyse des devis par le service technique de PBI(V4au18/05/2020)//des données sont encore en attente pour avoir une vue définitive des plus et moins values ;
- Régularisation Permis de construire ;
- Sécurisation du chantier en préparation(nettoyage base vie,procédures,escalier temporaire...).

INFORMATION : DEV_NOTE_COVID19_INFORMATIONS UCIA, CLUB ECO' ET DIVERS

- Prospection adhésion/ renouvellement
- Difficultés de paiement des adhésions à l'UCIA et proposition de demi-tarif pour les entreprises les plus impactées par le COVID-19
- Ouverture des déchetteries
- Prozine

ClubEco'(thèmes à définir : reprise d'activité, relance, réorientation stratégique...)

Lancement des Chèques-cadeaux lancement satisfaisant : > 60 commerçants participent, à ce jour > 2 000 € de vente de chèques-cadeaux

- Initiatives locales et production de masques
- Implantations en cours
- Inquiétudes vis-à-vis de quelques établissements touristiques / café hôtels restaurants (CHR)
- Protocole sanitaire appliqué aux CHR
- Impulsion relance
- Appel à projets DRACCARE
- E-commerce et click & collect
- Réouverture des commerces

> 130 adhérents 2020 UCIA du Pré-Bocage, prospection en cours, adhésion toujours possible

Autres informations du service développement économique

- 50 nouveaux porteurs de projets accompagnés depuis le 1^{er} janvier 2020
- Travail en cours sur la résilience du territoire suite à la crise sanitaire, résilience productive et alimentaire notamment

DECISIONS DELEGUEES

INFORMATION : AG_ORDONNANCE N° 2020-391 DU 1ER AVRIL 2020 VISANT A ASSURER LA CONTINUTE DU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS LOCALES ET DE L'EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFIN DE FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

Cette ordonnance a été prise dans le but d'adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie COVID-19.

➤ **Décisions déléguées au président dans le cadre de la crise sanitaire covid 19**

20200423-1 TC_Taxe de séjour : Prolongation du délai de versement de la collecte de la taxe de séjour au 30 septembre 2020

INFORMATION : AG_DECISIONS DELEGUEES AU BUREAU DECISIONNEL ET DECISIONS DELEGUEES AU PRESIDENT DANS LE CADRE DE LA DELIBERATION 20190703-3

➤ **Décisions déléguées au bureau**

Bureau décisionnel du 05/05/2020

20200505-1 ADMINISTRATION GENERALE : Modalité vote à distance bureau

20200505-2 ADMINISTRATION GENERALE : Approbation compte rendu

Bureau décisionnel du 13/05/2020

20200513-1 :AG_Approbation du compte-rendu du bureau décisionnel du 05 mai 2020

20200513-2 : AG_Orientations budgétaire liées a la gestion de la crise sanitaire COVID 19 : annulation et report des projets

20200513-3 : DEV_Aménagement de l'ilot nord ZA noires terres Villers-Bocage _validation de l'esquisse

20200513-4 : DEV_Cession d'un lot en ZA de Seulline pour l'implantation d'entreprise TGY-express

20200513-5 : DR_Modification du règlement du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers

Bureau décisionnel du 09/06/2020

20200609-1 :AG_Approbation du compte rendu du bureau décisionnel du 13 mai 2020

20200609-2 : CDV_Logement : subventions dans le cadre du protocole "habiter mieux"

20200609-3 : CDV_Ateliers numériques intergénérationnels : appel à projets « tirer les enseignements de la crise du covid19 ... » - dépôt d'un dossier

20200609-4 : CDV_MSAP : dépôt d'une demande de subvention
 20200609-5 : TC_Sentiers de qualité : demande de subvention au conseil départemental
 20200609-6 : EJ_Appel a projets « jeunesse et culture » : relance de l'appel à projets
 20200609-7 : RH_ Organisation du pole citoyenneté modification du poste de l'assistant du pole citoyenneté (suite à la réussite d'un concours)
 20200609-8 : RH_ Organisation du pole DGS_entretien des locaux pour l'ALSH les monts d'aunay_été 2020 : création de poste d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activité
 20200609-9 : RH_ Organisation du pole aménagement du territoire-déchets création de poste d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activité
 20200609-10 : RH_ Organisation du pole aménagement du territoire-déchets création de poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité
 20200609-11 : RH_Avancement de grade _année 2020
 20200609-12 : RH_ Organisation du pôle DGS – modification du poste d'un agent d'entretien dans le cadre d'un dossier de promotion interne
 20200609-13 : RH_ Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19
 20200609-14 : VBS_Marche 31 rue de vire pbi-2018-014 et pbi-2018-015 : plus-values/moins-values → reportée
 20200609-15 : VBS_31 rue de vire marche pbi2018-014 accueil entreprises : type de modification → reportée
 20200609-16 : VBS_31 rue de vire marche pbi2018-014 accueil entreprises : paiements des modifications → reportée
 20200609-17 : vbs_31 rue de vire marche pbi2018-014 et pbi-2018-015 accueil entreprises et extension des services : referent COVID-19 → reportée
 20200609-18 : DEV_ECO : Réponse appel à projet DRACCARE.
 20200609-19 : FIN_Demande de subvention commande de masque

Bureau décisionnel du 23/06/2020

20200623-1 : AG_Approbation du compte rendu du bureau décisionnel du 09 juin 2020
 20200623-2 : CDV_Logement : subventions dans le cadre du protocole "habiter mieux" INHARI
 20200623-3 : CDV_Ateliers numériques intergénérationnels : Edition n°4 – subvention cd14 et signature d'une convention avec ANACROUSES
 20200623-4 : CDV_SPORTS : Forum des associations sportives 2020
 20200623-5 : CDV_SPORTS : Réouverture des gymnases
 20200623-6 : TC_Politique culturelle : appel à projets culturels 2019 - avenants aux conventions
 20200623-7 : TC_Politique culturelle : appel à projets culturels – mise en place d'un nouveau calendrier
 20200623-8 : TC_Saison culturelle 2020-2021 : programmation PBI
 20200623-9 : ENV_Assainissement non-collectif : évolution du règlement du SPANC pour les projets supérieurs ou égaux à 20 EH
 20200623-10 : ENV_Assainissement non-collectif : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif 2019
 20200623-11 : VBS_marche 31 rue de vire pbi-2018-014 et pbi-2018-015 : plus-values/moins-values
 20200623-12 : VBS_31 rue de vire marche pbi-2018-014 accueil entreprises : type de modification
 20200623-13 : VBS_31 rue de vire marche pbi-2018-014 accueil entreprises : paiement
 20200623-14 : VBS_31 rue de vire marche pbi-2018-014 et pbi-2018-015 accueil entreprises et extension des services : référent covid-19
 20200623-15 : DR_Rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets-recyclables 2019
 20200623-16 : DEV_Soutien aux entreprises hébergées par PBI intercom : annulation exceptionnelle des loyers 1 des redevances d'occupation pour les mois d'avril et mai 2020 au bénéfice des entreprises hébergées par Pré-Bocage intercom
 20200623-17 : Organisation du pole citoyenneté – poste coordonnateur / coordonnatrice enfance

➤ **Décisions déléguées au président**

20200205-1 : CDV_ Appel à projet ateliers intergénérationnels : Dépôt d'un dossier de demande de subvention
20200205-2 : DR_ Convention pour la collecte de consommables usagées
20200311-1 : CDV_ Associations : Avenant n°2 aux conventions d'objectifs et de moyen de l'USAO et de l'ALAVE
20200325-1 : DR_ Ouverture ligne de trésorerie pour le budget Déchets-Recyclables N°89512
20200414-1 : DEV Attribution espace A4-S3 de Prébo'Cap : Casa Eat
20200430-1 : DEV Attribution espace S2 de Prébo'Cap : Du champ à l'assiette
20200513-1 : DEV Aménagement de l'ilot nord ZA noires terres à Villers-bocage-Validation de l'option permis d'aménager
20200604-1 AG PSLA VA assurances
20200604-2 AG PSLA villers assurances
20200625-1 : PAT_Marketing territorial convention_plateforme web med'instal normandie

Toutes ces décisions sont ou seront prochainement consultables sur le site internet.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame JOUIN demande le tonnage des OM pendant la période de COVID. Il lui est indiqué que ce chiffrage lui sera transmis ultérieurement par le service.
- Les budgets sont distribués aux nouveaux élus
- Le Document synthétique du territoire (projet de territoire) est disponible sur l'espace ELU. Les élus sont invités à se rapprocher du secretariat de l'intercom pour disposer du code d'accès fin août.
- La Charte de l' élu local est distribuée aux conseillers communautaires et le président en fait lecture.

Le Président,
Gérard LEGUAY



Affichage fait le 17/07/2020